

Entreprendre en économie sociale et solidaire

Édition Tarn-et-Garonne



Créer son activité



Se développer



S'inspirer

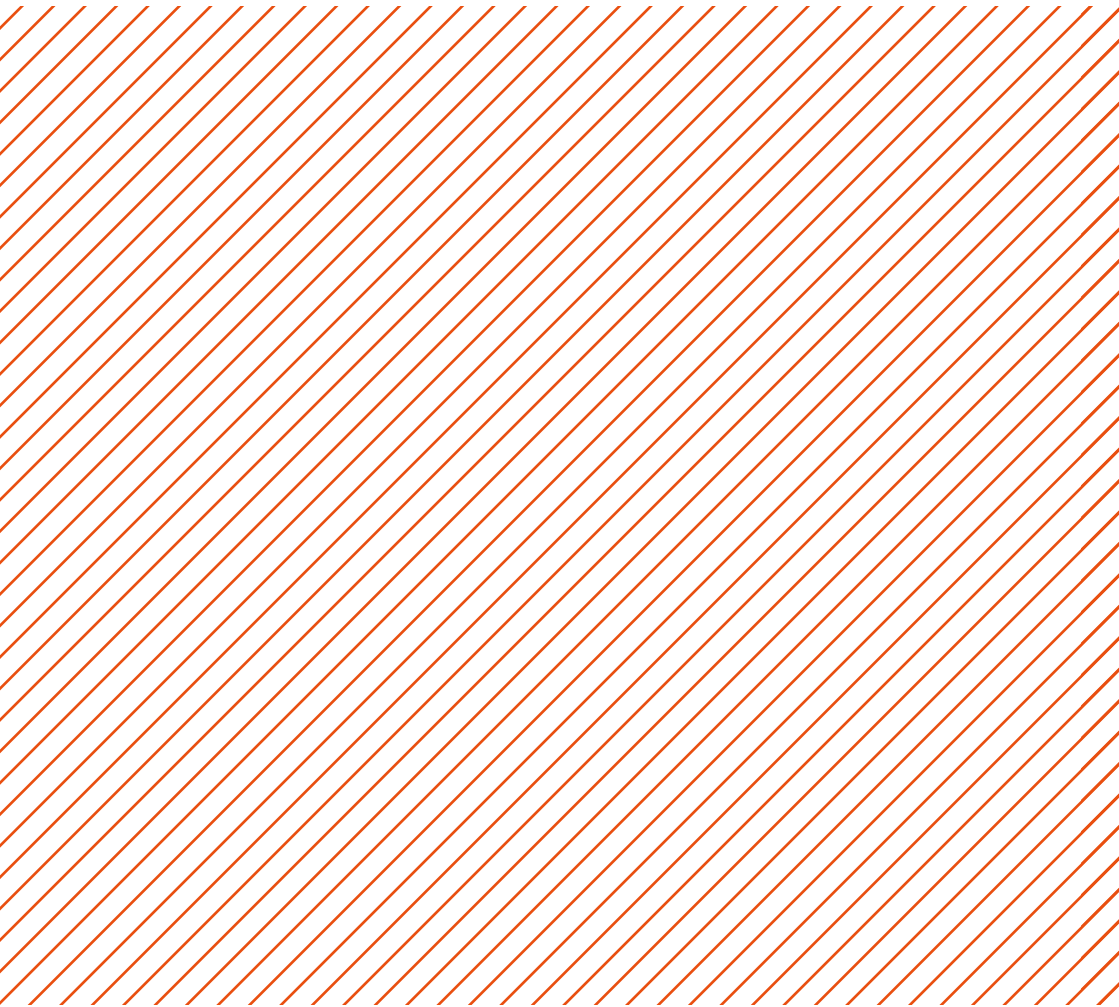


cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire Occitanie

avec le soutien de





Introduction

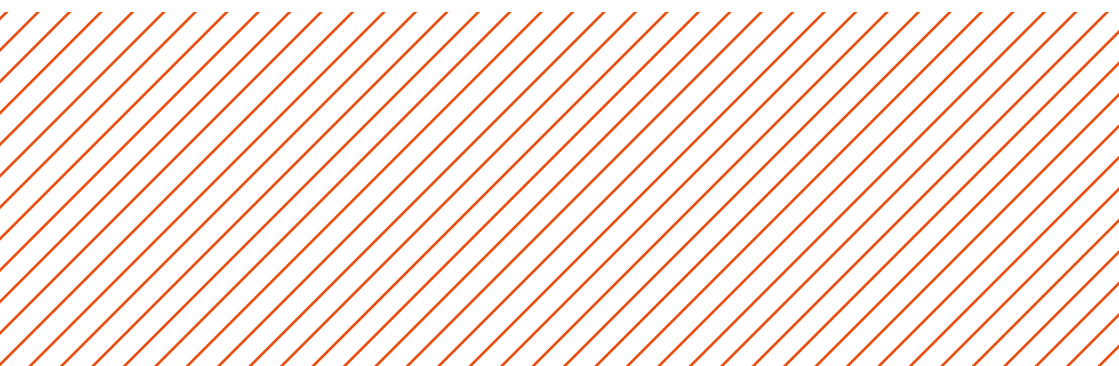
Vous souhaitez vous lancer dans un projet entrepreneurial dans le département du Tarn-et-Garonne ? Vous avez une idée, un concept que vous aimeriez transformer en entreprise ? Vous avez conscience des problématiques sociales, sociétales et environnementales et vous voulez agir pour votre territoire ? Vous êtes entrepreneur.e et vous dirigez déjà une structure et vous souhaitez la développer ?

Il y a de multiples motivations à entreprendre : devenir son.s.a propre patron.ne, vivre de sa passion, développer son territoire et créer de la richesse et de l'emploi local. Dans tous les cas, l'entrepreneuriat est synonyme d'engagement. S'engager pour lutter contre l'exclusion, développer l'écologie, valoriser la culture. A travers ce guide, nous vous amenons à questionner la nature de votre engagement entrepreneurial pour l'inscrire dans une démarche d'économie sociale et solidaire. Il s'agit d'une façon d'entreprendre autrement, qui met l'humain au cœur du projet, dans le respect des principes du développement durable.

Pour aboutir à la création d'une entreprise, plusieurs étapes doivent être respectées et certaines conditions réunies pour mettre toutes les chances de votre côté. Plusieurs enjeux se poseront, vous rechercherez des moyens de financer votre activité, des locaux, des partenaires... Pour y parvenir, une des clés consiste à savoir se rapprocher des structures qui vous prodigueront les bons conseils aux différentes étapes de votre projet.

Réalisé par la CRESS Occitanie avec le soutien du CGET, de la DIRECCTE Occitanie, de la Région Occitanie et de nombreux partenaires, ce guide a pour but de vous apporter un éclairage sur les différents dispositifs et moyens qui pourront vous aider dans votre création et le développement de votre projet.

Vous y trouverez une présentation des caractéristiques de l'économie sociale et solidaire, les étapes clés de la création d'entreprise, le descriptif des principales structures d'accompagnement et de financement des entreprises de l'ESS ainsi que des ressources à l'appui pour approfondir votre démarche.



Première édition : Décembre 2019

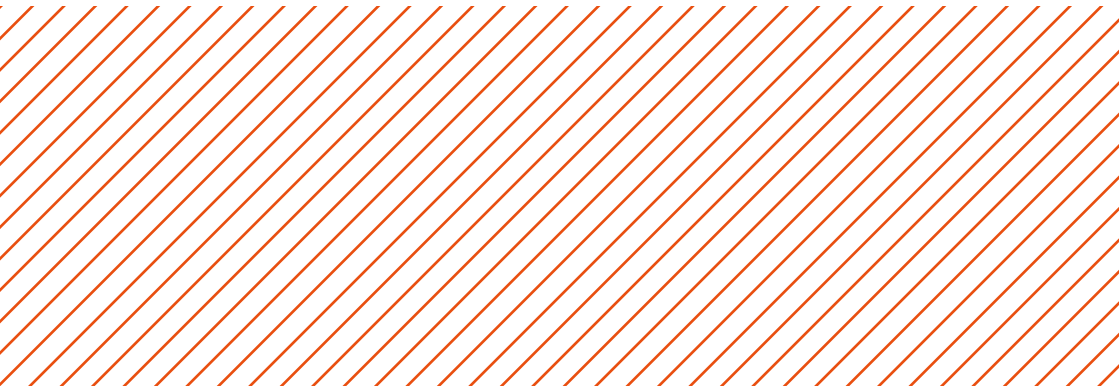
Réalisation : Cress Occitanie

Impression : Copy Center

Sommaire

01 Connaître l'ESS	7
02 Créer son entreprise dans l'ESS	15
03 Se faire accompagner	25
Les acteurs de l'accompagnement dans l'ESS	29
04 Obtenir des financements	47
Les acteurs du financement dans l'ESS	53
Les adhérents de la CRESS Occitanie	62





01 Connaître l'ESS

Entreprendre autrement, donner du sens à son travail, concilier la réalité économique, l'utilité sociale et la gouvernance partagée, voilà comment nous pourrions définir l'économie sociale et solidaire (ESS). Il ne s'agit pas d'un concept mais d'une façon d'entreprendre différente. Derrière ce terme d'économie sociale et solidaire, il y a une réalité plurielle et pas toujours bien connue du « grand public ». Les entreprises de l'ESS ne sont pas des services publics bien que leur finalité soit sociale, sociétale ou environnementale et qu'elles répondent à un besoin existant sur un territoire donné. Elles répondent aux mêmes exigences que n'importe quelle entreprise. Seuls changent quelques principes : les statuts, la gouvernance, le partage des bénéficiaires... des éléments loin d'être négligeables car ils définissent la nature même de votre projet. Et qui sait, votre projet s'inscrit peut-être déjà dans l'ESS sans même que vous en ayez conscience !

→ Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ?

L'économie sociale et solidaire naît de la synthèse de deux concepts

L'économie sociale se définit par les statuts des structures qui la composent : associations, coopératives, mutuelles et fondations. Elles défendent la priorité de l'homme sur le capital et impliquent une gestion collective des organisations. L'économie sociale plonge ses racines dans le mouvement ouvrier du XIX^{ème} siècle et sa résistance à la logique productiviste de la révolution industrielle. Face à leurs conditions de vie précaires, les travailleurs, inspirés par des penseurs du socialisme utopique (Saint-Simon, Charles Fourier), se sont organisés et ont créé des sociétés de secours mutuels, des comptoirs alimentaires et des coopératives de production.

L'économie solidaire rassemble les organisations dont l'objectif premier est l'utilité sociale. Elle naît dans les années

1970 pour répondre aux nouveaux besoins des populations, touchées notamment par le chômage et l'exclusion sociale. Ses acteurs apportent des réponses à ces préoccupations à travers, par exemple, les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) et l'entrepreneuriat social. Par ailleurs, ils proposent d'autres façons de produire, de consommer et d'échanger.

Ces deux mouvements sont complémentaires. **L'ESS est une économie au service de l'homme et non au service du profit¹.**

L'économie sociale et solidaire a été définie par la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 comme « **un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé** ».

¹ Source : <http://www.lalabo-ess.org>

Pour faire partie de l'ESS, une entreprise doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices : bien qu'une entreprise de l'ESS cherche à gagner de l'argent, il ne s'agira pas d'une fin en soi.
- Une gouvernance démocratique : la gestion de l'entreprise est définie et organisée par les statuts qui prévoient une implication directe des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.
- Des bénéfices majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise et des réserves obligatoires constituées, impartageables, qui ne peuvent pas être distribuées.

Une diversité de structures

L'ESS se distingue donc de l'économie dite « classique » par les valeurs qu'elle véhicule et la finalité de son projet. Les entreprises de l'ESS ne constituent pas un ensemble de structures homogènes. Elles peuvent prendre de multiples formes : associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales à statut commercial ou entreprise d'insertion. L'ensemble des secteurs d'activité y est représenté, aussi bien le commerce que l'agriculture, le bâtiment, les services aux entreprises, l'aide à la personne. Peu importe le secteur dans lequel vous souhaitez entreprendre, votre projet trouvera sans doute sa place dans l'ESS.

Un modèle en développement

L'ESS représente presque 9,6 % des entreprises françaises et 10,5 % de l'emploi salarié. Au total, ce sont plus de 2,3 millions de français qui travaillent aujourd'hui au sein d'une de ces entreprises. Il est vraisemblable que ce chiffre tende à augmenter dans les prochaines années : on observe une croissance des créations d'entreprises en SCOP et en

SCIC, d'associations employeuses ou d'entreprises d'insertion. Dix ans après la crise économique et financière de 2008, nous constatons chez ces entreprises une plus forte résistance aux aléas du marché. Cette capacité d'adaptation de l'ESS est une de ses grandes forces.

En outre, notamment grâce à la Loi relative à l'ESS de 2014, les médias se sont emparés du sujet et parlent de plus en plus de « travailler autrement ». Cette recherche de sens est révélatrice d'une transformation de la société qui ne peut désormais plus ignorer l'urgence écologique et la qualité de vie au travail.

Une économie à fort impact social

« L'impact social consiste en l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salaries, bénévoles, volontaires), que sur la société en général ». Définition du CSESS, 2011

Les entreprises de l'ESS se caractérisent par leur capacité à anticiper les besoins peu ou mal satisfaits et à y répondre. Ainsi, elles ont un fort impact social sur leur territoire.

→ FOCUS : L'agrément ESUS

Les entreprises de l'ESS ont la possibilité de faire une demande d'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » dit agrément ESUS. Inscrit dans le cadre de la Loi ESS, cet agrément a pour objectif de créer un écosystème favorable au développement des entreprises de l'ESS en facilitant l'accès aux financements solidaires à l'instar notamment des encours collectés par l'épargne salariale. L'agrément ESUS permet également aux investisseurs d'une ESUS d'accéder au volet solidaire des dispositifs de réduction d'impôt dédiés au financement de certaines catégories de PME.

Pour être éligibles à l'agrément « ESUS », les entreprises de l'ESS doivent remplir les conditions suivantes :

- poursuivre une utilité sociale à titre d'objectif principal (soit en direction des publics vulnérables, soit en faveur du maintien ou de la recréation de solidarités territoriales), cet objectif devant figurer dans les statuts de l'entreprise ;
- prouver que la recherche d'utilité sociale a un impact soit sur le compte de résultat, soit sur la rentabilité de l'entreprise ;
- avoir une politique de rémunération respectant 2 conditions : la moyenne des sommes versées, y compris les primes, aux 5 salariés ou dirigeants les mieux payés ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 7 fois le SMIC et la rémunération versée au salarié le mieux payé ne doit pas excéder un plafond annuel fixé à 10 fois le SMIC ;
- les titres de capital de l'entreprise ne doivent pas être négociés sur un marché financier.

Certaines structures de l'ESS mentionnées bénéficient de plein droit

de cet agrément (elles sont renseignées au titre II de l'article 11 de la Loi du 31 juillet 2014 sur l'ESS). Il s'agit notamment des structures d'insertion par l'activité économique (voir focus p.38).

Environ 1 000 entreprises bénéficient aujourd'hui de l'agrément ESUS. La demande d'agrément ESUS doit être adressée par courrier en 3 exemplaires à l'unité départementale de la DIRECCTE du département.

La durée de l'agrément est de 5 ans (2 ans pour les structures < 3ans). Il peut faire l'objet d'un renouvellement.



EN SAVOIR PLUS

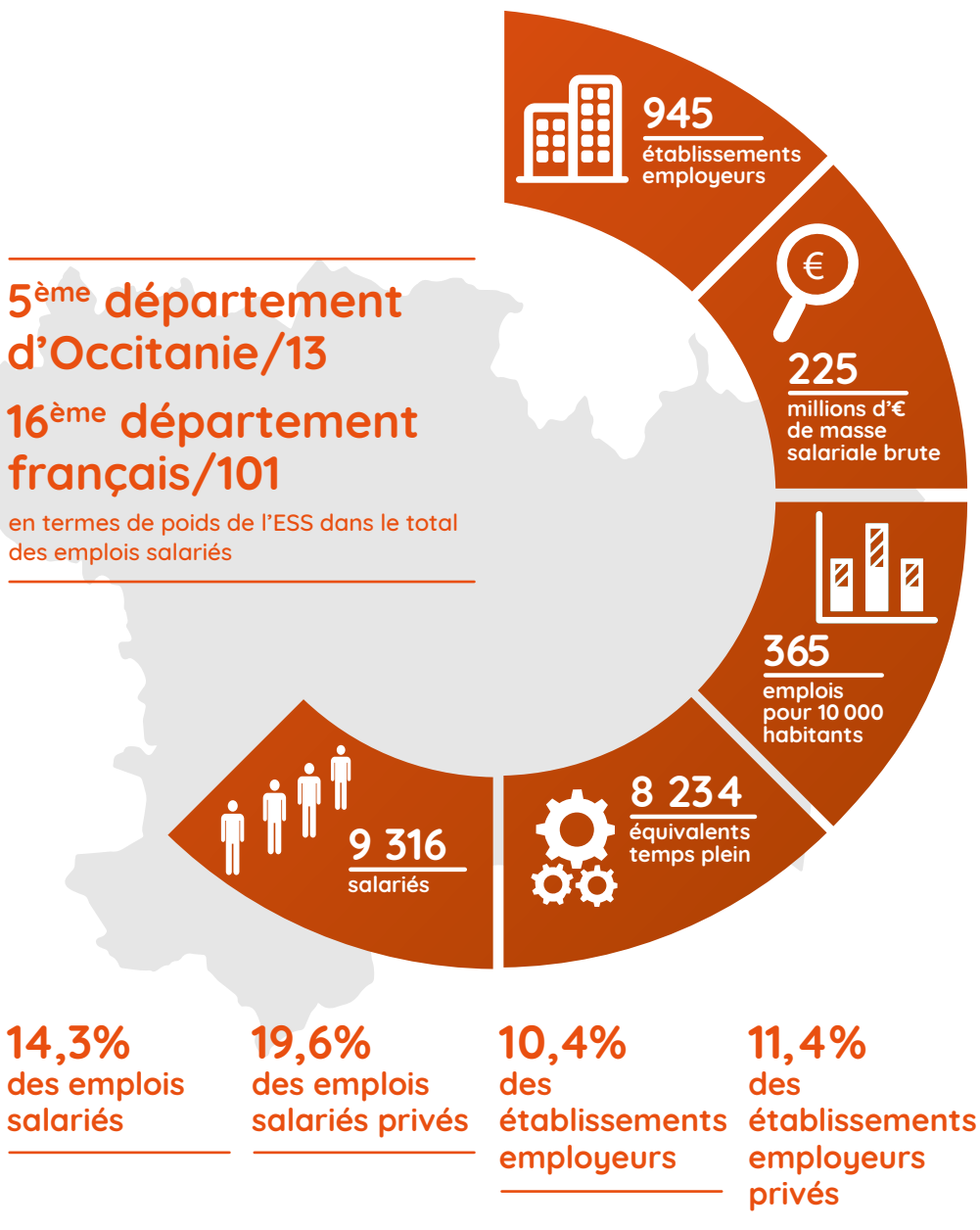
Direccte Occitanie - Unité départementale du Tarn-et-Garonne
Résidence Marcel Pagnol
16 rue Louis Jouvot
CS 20144
82000 Montauban Cedex 01
05 63 91 87 00

→ L'ESS dans le département du Tarn-et-Garonne

5^{ème} département
d'Occitanie/13

16^{ème} département
français/101

en termes de poids de l'ESS dans le total
des emplois salariés



→ FOCUS : ESS et Politique de la Ville

La politique de la ville, qu'est-ce-que c'est ?

Depuis 2015, une nouvelle géographie d'intervention prioritaire de la politique de la ville est en vigueur, recentrée sur les zones considérées comme les plus en difficulté. Celles-ci sont définies, au sein des unités urbaines¹ de 10 000 habitants ou plus, à partir d'un critère principal, à savoir un revenu médian très inférieur à celui de leur unité urbaine d'appartenance.

Les contrats de ville dans le Tarn-et-Garonne

Montauban, Communauté d'agglomération du grand Montauban

La ville de Montauban comprend désormais deux quartiers prioritaires de la politique de la ville au lieu des sept jusqu'ici concernés par le contrat urbain de cohésion sociale : Médiathèque – Chambord et Cœur de ville (décret du 30 décembre 2014).

Appelé à succéder au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), le Contrat de ville de Montauban, signé le 10 juillet 2015, constitue désormais le cadre unique et global de la politique de ville. Il repose sur trois piliers fixés par la loi : la cohésion sociale ; le cadre de vie et le renouvellement urbain ; le développement économique et l'emploi. Les axes transversaux sont les suivants : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la prévention de toutes les discriminations.

La politique de la ville s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de "conseils citoyens" (article 1 de la loi du 21 février 2014). Pour toutes questions

Sur cette base, on compte en Occitanie 105 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), répartis dans 47 communes et 39 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), lesquels rassemblent 358 000 habitants, soit 6,3 % de la population régionale.

complémentaires ou si vous souhaitez devenir membre du conseil citoyen de votre quartier vous pouvez contacter le service Développement Social Urbain du Grand Montauban Communauté d'Agglomération : arodriguez@ville-montauban.fr – 05 63 22 19 84.

► Plus d'infos :

www.grandmontauban.com

Moissac, Communauté de Communes Terres des Confluences

La ville de Moissac, comprend deux quartiers dit prioritaires : le Sarlac et le Centre-Ville. Cela représente 3794 habitants, soit 31% de la population totale de la ville.

Les projets menés reposent sur les 3 piliers suivant : la cohésion sociale, l'habitat et le cadre de vie, le développement économique et l'emploi.

Les Conseils citoyens sont désormais opérationnels dans les quartiers du Sarlac et du Centre-Ville. Ses représentants sont associés à toutes les étapes de mise en œuvre du contrat de ville.

[...]

¹ Une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu et comptant au moins 2 000 habitants.

→ FOCUS : ESS et Politique de la Ville

Des permanences sont assurées, et les Conseils Citoyens sont regroupés sous l'appellation : Association des Conseils Citoyens de Moissac (ACCM), présidée par Alain Dumond - contact : dumond994@orange.fr

► Plus d'infos : www.moissac.fr

CHIFFRES-CLÉS

→ Présence de l'ESS dans les QPV du Tarn-et-Garonne

PÉRIMÈTRE QPV STRICT			
Nombre d'établissements de l'ESS	Part / total ESS Dépt.	Nombre d'établissements du secteur marchand	Part / total marchand Dépt.
68	7,6 %	1 059	6,2%

PÉRIMÈTRE QPV ÉLARGI		POPULATION
Nombre d'établissements de l'ESS	Part / total ESS Dépt.	Part de la population départementale habitant dans les QPV
178	20 %	4,4 %

Source : Cress Occitanie / Observatoire régional de l'ESS, d'après données du CGET et Insee Sirene 2016 + RP 2013

La présence des établissements de l'ESS en QPV est particulièrement forte dans l'Aude. Si l'on élargit le périmètre d'observation en ajoutant aux QPV la zone des 300 mètres alentour (= QPV élargi), on observe que la part des établissements employeurs de l'ESS qui y sont localisés augmente de plus du double par rapport à celle relative aux seuls QPV (+15.6%).

	PÉRIMÈTRE QPV STRICT		PÉRIMÈTRE QPV ÉLARGI	
	Nombre d'établissements de l'ESS	Part / total ESS EPCI	Nombre d'établissements de l'ESS	Part / total ESS EPCI
CA Grand Montauban	43	13 %	133	40,1 %
CC Terres de Confluences	25	41 %	45	73,8 %

Source : Cress Occitanie / Observatoire régional de l'ESS, d'après données du CGET et Insee Sirene 2016 + RP 2013

2 EXEMPLES D'ENTREPRISES

Association Moissac Animation Jeunes

L'association Moissac Animation Jeunes voit le jour en décembre 1994.

Son objectif est de favoriser l'intégration de tous à la vie culturelle, sociale, sportive et citoyenne de la ville de Moissac.

Avec un souci permanent de mixité sociale, dans le respect de la laïcité et avec la volonté de prendre en compte la situation des plus défavorisés, l'association Moissac Animation Jeunes accueille tous les publics et anime dans un seul et même lieu :

- une grande cyber base, qui a pour ambition de participer à la réduction de la fracture numérique;
- un Point Information Jeunesse, facilement accessible à tous qui permet d'apporter une première réponse immédiate aux questions de la vie quotidienne ;
- une Mission Locale pour l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans.
- un accueil de loisirs pour les 11-17 ans qui permet aux jeunes la découverte de pratiques culturelles et sportives, ainsi que leur implication au niveau d'actions collectives.

Ces différents services facilitent les passerelles pour l'accompagnement de chacun, et forment un outil pour lutter contre toutes les formes de discrimination et pour promouvoir l'égalité des chances.

Contact :

27, rue de la Solidarité
82200 MOISSAC
05 63 04 66 23
contact@e-maj.org

Montauban Services I Régie de quartiers et de territoire

Montauban Services est une Régie de quartier qui regroupe des représentants d'habitants, des collectivités locales et des bailleurs sociaux. Créée en 1994, elle intervient dans les quartiers Est de la ville.

Les objectifs de Montauban Services sont d'améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants en répondant aux besoins spécifiques de la cité, en favorisant le lien social et en améliorant l'image du quartier.

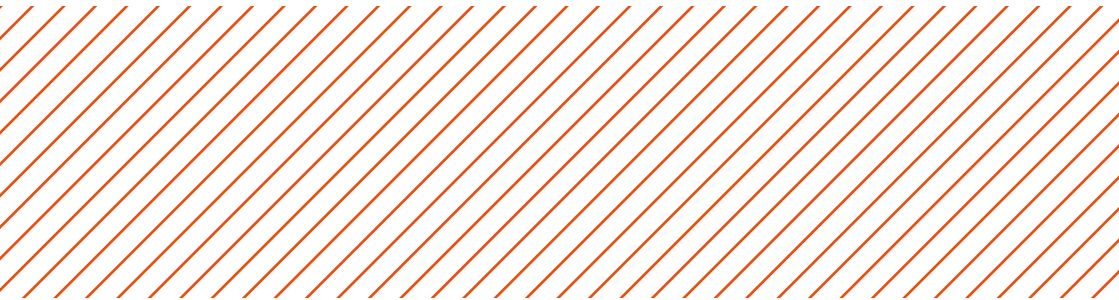
Au-delà de ses missions techniques de nettoyage, d'entretien et d'embellissement du quartier, la Régie concourt à un objectif plus global à recréer ou renforcer le lien social, mobiliser les acteurs, inventer des modes de gestion urbaine partagée et construire avec les habitants une citoyenneté active sur le quartier.

Depuis 2013, la Plateforme Solidaire de Mobilité est portée par la Régie de Quartier Montauban Services afin de répondre sur le territoire du département aux personnes rencontrant des difficultés de mobilité pour accéder à l'emploi ou à une formation. Elle propose des locations de véhicules à tarif social afin de répondre aux besoins des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires du RSA et des jeunes de moins de 26 ans.

Contact :

Maison des Associations
10 rue Jean Carmet
82000 MONTAUBAN
05 63 92 17 11
contact@montauban-services.org

Pour découvrir + d'entreprises de l'ESS :
liste-entreprises.cncres.org/occitanie



02 Créer son entreprise dans l'ESS

Les qualités requises pour un entrepreneur de l'économie sociale et solidaire sont les mêmes que celles d'un entrepreneur classique : la capacité d'innovation, la prise de risques, une vision stratégique de son entreprise et un projet répondant à un réel besoin. Une entreprise de l'ESS répond aux mêmes exigences de rentabilité économique qu'une entreprise classique, bien que le profit ne soit pas une fin en soi.

La création d'entreprise passe par plusieurs étapes. Partant d'une simple idée, vous travaillerez à sa formalisation pour qu'elle devienne un projet qui gagnera en maturité et dont le développement vous ouvrira d'autres perspectives (exemple : essaimage).

→ Trouver une idée

Remplacez votre projet en perspective par rapport à votre situation

Assurez-vous que votre idée soit en accord avec vos contraintes personnelles et votre motivation. Cela correspond-il à votre mode de vie actuelle ? Consentirez-vous à l'adapter ? Votre entourage est-il en capacité de vous soutenir ? Avez-vous les moyens financiers de vous investir dans un projet comme celui-ci ? Par ailleurs, l'idée d'entreprise que vous avez nécessite peut-être des compétences que vous ou les autres membres de votre équipe n'avez pas. Pensez à les énumérer pour éventuellement vous former ou rechercher des futurs partenaires.

Développez votre connaissance du territoire et sa périphérie

L'ancrage territorial des projets en ESS est fondamental. Bien connaître son territoire, son écosystème et les acteurs qui le composent (acteurs économiques, élus des collectivités, associations, réseaux, etc.) vous aidera à mieux formaliser et affiner votre projet.

Pensez à vous renseigner sur les projets similaires existants sur votre territoire

Cette phase d'état des lieux est essentielle avant d'entreprendre les premières démarches. Si aucun commerce ou service similaire à celui que vous voulez lancer n'existe sur votre territoire, demandez-vous pourquoi. S'il existe ailleurs, essayez de vous inspirer de son modèle économique. Si en examinant l'offre de services existante, vous parvenez à identifier vos futurs concurrents, réfléchissez à votre positionnement sur le marché en proposant une offre complémentaire.

→ Évaluer son idée

Une fois que vous avez transformé votre idée en offre (produit, bien, service) génératrice de valeur, vous devrez ensuite la tester.

Réaliser une étude de marché

Il s'agit d'un travail de collecte de données et d'analyse qui vous permettra de vous projeter dans votre création d'entreprise. Elle permet de connaître les acteurs de votre secteur d'activité, d'évaluer le potentiel de future clientèle ainsi que votre chiffre d'affaires prévisionnel. Cette étape vous permettra de repositionner votre idée première et de préparer l'élaboration de votre plan d'affaires.

Réfléchir à son modèle économique

Le modèle économique présente ce que l'entreprise va vendre, à qui, dans quel but, de quelle manière et pour quel bénéfice.

► **La YESS Académie est une immersion entrepreneuriale qui rassemble sur plusieurs jours des entrepreneurs sociaux, des porteurs de projets, des coachs et des experts pour booster la création et l'innovation en entrepreneuriat social.**

En savoir plus : www.yessacademie.fr

“ Plus de 70 % des créateurs accompagnés sont pérennes à 3 ans ”

→ Tester son projet

Avant de vous lancer dans la création juridique de votre entreprise, vous pouvez prendre le temps de tester votre activité sous différentes formes en intégrant par exemple une Coopérative d'Activité et d'Emploi, une couveuse ou un incubateur.

Les Coopératives d'Activité et d'Emploi

Les Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) proposent un cadre juridique et économique, social et humain pour créer et tester son activité grâce au statut d'entrepreneur-salarié. Les CAE sont des entreprises multi-activités dans lesquelles chaque entrepreneur exerce sa propre activité, tout en étant salarié. Celui ou celle-ci est donc à la fois autonome tout en bénéficiant de la protection (notamment sociale) d'une entreprise collective et solidaire. S'il souhaite rester indéfiniment dans la coopérative et s'investir dans les décisions de celle-ci en plus de la gestion de sa propre activité, l'entrepreneur-salarié peut alors devenir entrepreneur-salarié-associé. Il participe au capital de la CAE et d'après le principe « une personne = une voix », il sera également décisionnaire. Les CAE offrent également une fonction de couveuse via le CAPE et l'accompagnement au test d'activité.

► **Les CAE dans le Tarn-et-Garonne : Ozon (p.41) et BGE Coop (p.44)**

Les couveuses

Les couveuses sont des structures accueillant les porteurs de projet en amont de la phase de création effective de l'entreprise. Elles permettent de tester son projet de création et sa viabilité économique en mettant en œuvre un cadre légal (juridique, social, fiscal) qui permet aux porteurs de projet de tester leur activité économique sur une période limitée dans le temps, avec le cadre juridique de la couveuse (numéro SIRET). Par ailleurs, elles développent une offre

d'accompagnement à l'entrepreneuriat à travers un processus de formation et de coaching. Cela passe par la signature d'un CAPE, soit un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise pour la création ou la reprise d'une activité économique (Loi n°2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique).

► **Des Couveuses dans le Tarn-et-Garonne : Emergence, Altitude de BGE (p.43)**

Les Incubateurs

Un incubateur est une structure d'accompagnement destinée aux porteurs de projets. Il met à leur disposition des services indispensables au bon démarrage et au développement d'une entreprise innovante et peut accompagner son développement. Pour intégrer un incubateur, il est souvent nécessaire de répondre à un appel à projets.

► **Des incubateurs dans le Tarn-et-Garonne : Nubbo. En Occitanie : Catalis**

Les Fab-Labs

Un Fab Lab (contraction de l'anglais *fabrication laboratory*, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public mettant à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur (exemple : imprimantes 3D), pour la conception et la réalisation d'objets. Ils peuvent s'avérer très utiles pour vous accompagner dans la phase de prototypage de votre produit.

► **Des Fablabs du Tarn-et-Garonne : Origami (p.47)**

Les pépinières, les espaces de coworking et les tiers lieux

Les espaces de coworking sont des locaux de travail partagés dans lesquels sont mutualisés des équipements et des services permettant une réduction de charges. Parmi eux, on trouve les pépinières qui sont des structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des nouvelles entreprises.

► **Des pépinières dans le Tarn-et-Garonne : Pépinière d'entreprises Novalia, et en Occitanie : Réalis**

→ Bâtir son plan d'affaires

Le plan d'affaires (ou business plan), découle directement du modèle économique. Il s'agit d'un document formalisant par écrit les projections de développement et d'évolution d'une entreprise à moyen terme. Il peut également être utilisé lors du développement de nouvelles activités dans une société préexistante. Il est essentiellement utilisé afin de collecter des financements auprès d'investisseurs.

Le plan d'affaires doit être à la fois concret et compréhensible par toutes les parties prenantes. Il doit présenter l'ensemble des actions qui seront conduites par l'entreprise (où elle va), les moyens utilisés pour y parvenir (comment elle y va) et la période estimée pour atteindre les objectifs fixés. Il appuie également sur les spécificités du projet (ancrage territorial, impact social) afin de le démarquer des autres plans d'affaires reçus par les investisseurs potentiels.

→ Choisir son statut

Historiquement, l'économie sociale et solidaire se définit par les statuts suivants : l'association, les sociétés coopératives, les mutuelles et les fondations. Aujourd'hui, il est possible également de s'inscrire dans le champ de l'ESS grâce à l'agrément ESUS (voir encadré p.9). Ainsi, des formes commerciales plus classiques comme la SARL, la SAS ou la SA peuvent relever de l'ESS si les principes d'utilité sociale sont respectés.

Prenez le temps de connaître les différents statuts et de voir si l'un d'entre eux pourrait correspondre à vos besoins. Par exemple, si vous avez besoin d'un apport conséquent en capital et que vous vous lancez dans une activité concurrentielle, l'association est à exclure. Si en revanche vous souhaitez solliciter des subventions publiques et que votre projet s'y prête, ce statut pourrait s'avérer être adapté.

Les Coopératives

Elles sont définies par la Loi du 10 septembre 1947 portant sur le statut de la coopération. Elles exercent leurs activités dans tous les secteurs et respectent les principes d'adhésion volontaire ouverte à tous et de gouvernance démocratique. Il existe de multiples formes de coopératives dont les coopératives d'usagers (de consommateurs, coopératives scolaires ou encore les copropriétés coopératives), les coopératives agricoles, les banques coopératives, etc. Nous vous présentons ici les principaux statuts coopératifs envisageables pour votre création d'entreprise. Les CAE s'inscrivent également dans cette catégorie.

La Société Coopérative de Production (SCOP)

Juridiquement, il s'agit d'une SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires. En résumé c'est une entreprise qui appartient à ses salariés et dont la

gouvernance est assurée par ceux-ci (le principe « une personne = une voix », peu importe les parts qu'il détient). C'est le statut idéal si vous êtes attaché à la gouvernance partagée exerçant une activité industrielle, de service aux entreprises ou de BTP. Le statut SCOP prévoit une répartition des bénéfices de l'entreprise pour les salariés (25 % minimum), sous forme de participation ou complément de salaire. Par ailleurs les salariés associés peuvent percevoir jusqu'à 33 % des excédents sous forme de dividendes et une part est bloquée pour les réserves de l'entreprise.

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

Il s'agit d'une entreprise coopérative dont le projet, d'utilité sociale, répond à un besoin collectif identifié sur un territoire, ou dans une filière professionnelle. Les SCIC permettent en effet d'associer, des acteurs très différents autour d'un même projet de développement territorial : salariés, bénévoles, usagers, collectivités territoriales, entreprises, associations... Chacun de ces groupes constitue un « collègue » qui prend part à la gouvernance de la société. Comme pour les SCOP, tous les associés décident ensemble des orientations à prendre selon le principe 1 personne = 1 voix.

“ 80 % des entreprises de l'ESS ont un statut associatif ”

Les Coopératives Agricoles

On distingue les Sociétés Coopératives Agricoles (SCA) et les Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (SICA). Les SCA sont des sociétés constituées librement par les agriculteurs en vue d'assurer l'approvisionnement de leur exploitation, d'améliorer les conditions de production et de faciliter l'écoulement des produits. Les SICA ont pour objet de créer ou de gérer des installations et équipements ou d'assurer des services soit dans l'intérêt des agriculteurs. Conçues à l'origine comme complémentaires des coopératives agricoles, elles se distinguent de ces dernières par la possibilité d'effectuer des opérations avec des personnes autres que leurs associés agricoles (jusqu'à 50 %) et l'obligation d'avoir des adhérents non agricoles (au moins 20 % des voix).

L'association

Des entreprises également

Bien qu'on oppose souvent l'association à l'entrepreneuriat, plus de 80 % des entreprises de l'ESS ont un statut associatif. La forme la plus courante d'association est définie par la Loi 1901 comme suit : il s'agit de « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».

Un principe de non-lucrativité

Bien qu'elle soit un organisme à but non lucratif, une association peut exercer des activités rémunérées, et dégager des bénéfices. Le principe de non-lucrativité consiste en la non-redistribution des bénéfices aux membres. Ensuite, en fonction de ses activités une association peut-être imposable, exonérée d'impôts, assujettie à la TVA ou non. La fiscalité des associations est complexe et nécessite une analyse au cas par cas.

Il en est de même pour la gestion comptable qui peut être plus ou moins complexe selon les activités menées, et nécessité ou non l'intervention d'un comptable, expert-comptable voir commissaire aux comptes.

Évolution : transformation en coopérative possible

L'association de préfiguration

Avant de créer une entreprise ou une fondation, il n'est pas rare d'en passer par la création d'une association de préfiguration. C'est souvent le cas pour les SCIC, dont le montage est souvent complexe du fait de la multiplicité des acteurs engagés.

Les sociétés commerciales

La Loi ESS du 31 juillet 2014 (Décret n° 2015-858 du 16 juillet 2015), ouvre ce champ économique aux sociétés commerciales « classiques », dès lors qu'elles appliquent et inscrivent dans leurs statuts le fait d'assurer une gouvernance participative, de limiter leur lucrativité et de rechercher une utilité sociale. Elles ont un caractère commercial, vendent des biens et/ou des services. Elles permettent un regroupement d'associés (personnes physiques ou morale), qui, en contrepartie de leurs apports, reçoivent des titres (parts ou actions). Parmi elles, on peut trouver des SARL, des SA ou des SAS.

Comparaison des différents statuts d'entreprise

	Avantages	Inconvénients	Évolutions possibles	Idéal pour...
La SCOP	<ul style="list-style-type: none"> Partage équitable des bénéfices Implication des salariés dans le projet, plus grande motivation 	Les prises de décisions peuvent être plus longues	Une société commerciale classique peut être reprise en SCOP par ses salariés s'ils disposent du capital nécessaire	Les activités de production, le BTP, le conseil, la formation, la communication
La SCIC	<ul style="list-style-type: none"> Utilité sociale forte Gouvernance partagée et plurielle Ancrage territorial fort 	Les prises de décisions peuvent être plus longues	Une association répondant à un besoin territorial peut évoluer en SCIC si elle veut se positionner sur le secteur marchand	Une société d'autopartage, un fournisseur d'énergie
L'association	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de percevoir des dons et des subventions publiques Bénéficie d'une exonération d'impôts commerciaux Défiscalise les dons des donateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de possibilité de levée de fonds L'activité marchande ne peut dépasser 30 % de ses revenus 	Une association ne peut devenir une société commerciale (sauf dans le cas d'une association de préfiguration). Une autre entité juridique doit être créée.	Les projets de ressourceries / recycleries
Les sociétés commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Prise de décisions rapide Levée de fonds possible Souvent utilisées comme filiale d'une association non marchande 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'inclure l'utilité sociale et la gouvernance partagée dans les statuts Nécessité de communiquer plus pour être reconnu dans l'ESS 	Une SA, une SAS ou une SARL peuvent devenir une SCIC ou une SCOP	Les artisans, commerçants, industriels, professions libérales (hors professions juridiques, judiciaires ou de santé)

→ Enregistrer sa société

Au moment du choix du nom de votre entreprise, vérifiez auprès de l'INPI que celui-ci est disponible.

Une fois le statut juridique choisi, vous devez rédiger et signer vos statuts. La démarche d'immatriculation de l'entreprise dépendra ensuite du statut choisi.

- **Pour les associations :** en ligne sur www.service-public.fr/associations
- **Pour les sociétés commerciales :** il faut s'adresser au centre de formalités des entreprises (CFE). En fonction de votre secteur d'activité, adressez-vous aux Chambres consulaires.
- **Pour les sociétés coopératives :** l'URSCOP est votre interlocuteur privilégié (voir p.36).

Cet enregistrement donnera lieu à un avis de constitution de la société, publié dans un journal d'annonces légales (JAL) ou au, une publication au Journal Officiel (JO) pour les associations

Une fois l'immatriculation effectuée, vous obtenez :

- un numéro unique d'identification : le Siren (Système d'Identification du Répertoire des ENtreprises) que vous utiliserez dans vos relations avec les organismes publics et les administrations, et un ou plusieurs numéros Siret (Système d'Identification du Répertoire des ETablissements) délivrés par l'Insee,
- un code d'activité APE (Activité Principale Exercée), délivré également par l'Insee,
- un extrait K ou Kbis, délivré par le tribunal de commerce, pour justifier de son inscription au registre du commerce et prouver leur existence légale (hors associations).

→ Après la création

Une fois votre entreprise lancée, il est important de rester dans une dynamique d'accompagnement. En effet, un accompagnement sur les premières années d'existence garantit un taux de pérennité à 3 ans plus élevé que les autres (72 % contre 64 % pour ceux qui ne sont pas accompagnés).

Un accompagnement spécifique pour les structures associatives

Selon les territoires, il existe différents dispositifs et lieux-ressource pour les associations :

- Les Maisons des associations : locaux partagés, hébergement du siège social, mutualisation de moyens...
- Les Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA) : sensibilisation, information et accompagnement des associations...
- Les Centres de Ressource et d'Information des Bénévoles (CRIB) : lieux ressource labellisés par l'État, informent et outillent les bénévoles associatifs sur la gestion administrative et financière, la réglementation, les ressources humaines...

Dans le Tarn-et-Garonne, la Ligue de l'enseignement est un lieu ressources pour les associations (p...), et le CRIB est porté par l'association Profession Sport Animation Emploi 82. Enfin, les associations peuvent solliciter un accompagnement via le dispositif local d'accompagnement (DLA) pour réaliser un diagnostic et bénéficier d'un accompagnement (zoom p.57).

► En savoir plus :

Pierre FAUVEAU, Délégué Départemental à la Vie Associative (DDVA) du Tarn-et-Garonne en charge de l'animation et du développement de la vie associative du département.
pierre.fauveau@tarn-et-garonne.gouv.fr
05 63 21 18 00

Entretenir ses réseaux professionnels

Au cours de votre création d'entreprise et une fois votre projet lancé, il est indispensable d'entretenir des relations avec d'autres entreprises de l'ESS sur votre territoire ou dans la région, ainsi qu'avec d'autres structures de votre secteur d'activité. Pour cela nous vous invitons à fréquenter des clubs d'entreprises, des mouvements associatifs et autres réseaux dédiés, par exemple :

Le Mouvement associatif Occitanie représente une quinzaine de tête de réseaux associatives sectorielles ou thématiques, et fédère ainsi près de 70 000 associations.

► **En savoir plus :** www.lemouvementassociatif-occitanie.org

Le Mouvement des entrepreneurs sociaux « Le Mouves », c'est un réseau de plus de 750 adhérents rassemblant des entrepreneurs sociaux et sympathisants engagés dans 10 régions de France, dont l'Occitanie.

► **En savoir plus :** www.mouves.org

La communauté Makesense, a été créée il y a 8 ans par des personnes du monde entier qui voulaient aider les entrepreneurs sociaux à trouver des solutions aux défis globaux. C'est une manière d'agir sur des sujets qui nous concernent tous par l'organisation d'événements, de mini-formations, de parcours gratuit ...

► **En savoir plus :** www.community.makesense.org/fr

Par ailleurs, participer à des salons professionnels dédiés vous permettra également de réseauter, de prospecter et de découvrir de nouvelles tendances. Par exemple, tous les deux ans, la CRESS Occitanie organise le salon des affaires socialement responsables : Coventis, qui a pour objet d'augmenter la visibilité des entreprises de l'ESS et de renforcer le développement d'affaires ESS en Occitanie.

► **En savoir plus :** www.coventis.org

→ Réseau Les Frangines

« Les Frangines » constituent un collectif informel de femmes rurales, créatrices d'activités professionnelles. Celles-ci sont soit porteuses de projets, soit entrepreneures en début d'activité ou encore marraines expérimentées souhaitant partager leur expérience avec d'autres « Frangines ». De toutes origines, formations et âges, elles travaillent dans tous les secteurs d'activités, en Tarn-et-Garonne et dans le sud du Lot. Leur point commun est l'envie d'ancrer leur activité professionnelle en territoire rural et d'en faire un véritable projet de vie.

Ce réseau est né d'un besoin partagé par de nombreuses femmes entrepreneures en milieu rural : celui de sortir de l'isolement, de prendre confiance, de se soutenir et s'écouter mutuellement, de partager des expériences et des compétences... En un mot, être plus fortes ensemble, pour avancer dans les projets respectifs de chacune.

► **En savoir plus :**
Hélène Boury
06 35 90 43 24
helene.boury@laposte.net

Changer d'échelle

En économie sociale et solidaire, on préférera le terme de « changement d'échelle » à celui de croissance ou de développement. Des dispositifs d'appui au changement d'échelle peuvent intervenir de la préparation d'une stratégie de changement d'échelle à son déploiement au niveau national, tels que les programmes suivants : P'INS, SCALE UP- Antropia ESSEC, Programmes Impact-Ashoka, etc.

→ Se former

La formation des bénévoles

La ligue de l'enseignement, lieu ressources pour la vie associative propose des formations à destination des bénévoles et des salariés associatifs. Vous y retrouverez tout le nécessaire pour gérer au mieux votre association : outils comptables, de gestion, de management, informatique ; conduite de projet, stratégies de développement...

► **En savoir plus :** www.ligue82.org

Le Comité Départemental Olympique et Sportif 82 propose également des formations à destination des salariés et bénévoles de ses clubs sportifs

► **En savoir plus :** www.cdos82.fr

L'Agora des bénévoles Occitanie est une plateforme qui met à disposition des bénévoles, administrateurs ou sociétaires des associations, coopératives, mutuelles et autres entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), l'offre de formation du territoire. Cette plateforme vise également à :

- Conforter et valoriser la place essentielle des bénévoles
- Accompagner le développement des compétences
- Favoriser les rencontres entre bénévoles
- Renforcer le socle commun des fondamentaux et valeurs de l'ESS

Portée par la Chambre régionale de l'ESS (Cress) Occitanie, l'animation de cette plateforme est le fruit d'un travail collaboratif mené par les différentes têtes de réseau de l'ESS en région. Cette plateforme bénéficie du soutien financier de l'État et de la Région Occitanie.

► **En savoir plus :**

www.agoradesbenevoles.fr

Les formations de dirigeants salariés de l'ESS

FAIRE Économie Sociale et Solidaire est une association pour la Formation, l'Apprentissage, l'Innovation, la Recherche et l'Éducation dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire. Elle est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 des associations de gestion de l'IRTS du Languedoc Roussillon, du Centre de Formation d'Apprentis Spécialisé, et de l'IRFFD qui gérait la formation des directeurs d'établissements sociaux. Ces associations fondatrices historiquement inscrites dans le secteur social et médico-social se situent désormais dans le champ plus large de l'Économie Sociale et Solidaire.






Citons notamment le Diplôme de Dirigeant d'Entreprises de l'ESS (DEESS) certification professionnelle portée par l'IFOCAS et inscrite au RNCP en niveau I.

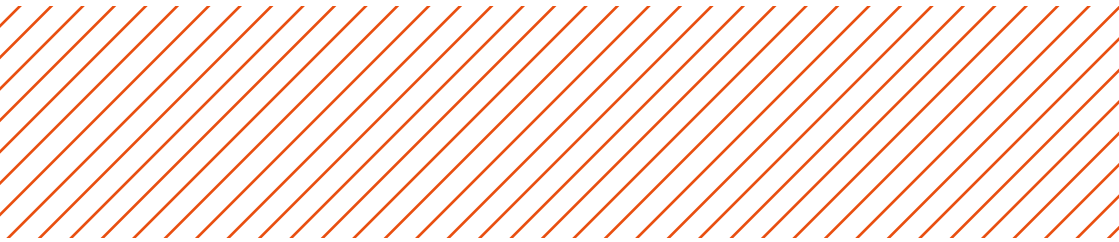
► **En savoir plus :** www.faire-ess.fr

Flepes-Initiatives, centre de formation historiquement spécialisé dans les formations et préformations du secteur social et médico-social, implanté à Paris et Montpellier, propose des diplômes dans l'ESS : Chef.fe de projet (niveau II) ou Expert (niveau I) en Économie Sociale et Solidaire

► **En savoir plus :** www.initiatives.asso.fr

L'URSCOP et les chambres consulaires disposent également de programmes de formation à destination des entrepreneurs, dirigeants et salariés.

Les étapes de création	Les questions à se poser		Les structures et dispositifs à mobiliser	
	Le projet	Le porteur	L'accompagnement	Le financement
 Information	<p>Quel est le besoin social auquel je répons ? Quel produit / service me permet d'y répondre ? En quoi mon idée est-elle innovante ?</p>	<p>Suis-je prêt me lancer dans un projet entrepreneurial ? Mon entourage peut-il me soutenir ?</p>	<p>Têtes de réseaux de l'ESS Salons et réseaux professionnels Médias spécialisés en ESS</p>	
 Émergence	<p>Qui sont mes bénéficiaires et mes futurs clients ? Existe-t-il des projets similaires sur mon territoire ou ailleurs ? Quel est mon modèle économique ?</p>	<p>Quelles sont mes compétences et où trouver celles qui me manquent ? Comment m'insérer dans l'écosystème territorial ?</p>	<p>Programme « Premiers Pas » Pré-incubation et incubateurs Pépinières Espaces de coworking Fablabs Coopératives d'activités et d'emploi Réseaux d'accompagnement spécialisés</p>	<p>Fonds de confiance Garanties Plateformes de financement participatif Appels à projets des fondations ou collectivités</p>
 Structuration	<p>Quel statut juridique choisir ? Comment financer mon projet ? Comment me différencier de mes concurrents ?</p>	<p>Comment me positionner vis-à-vis de mes associés ? Qui sont mes partenaires clés ?</p>	<p>Réseaux d'accompagnement spécialisés</p>	<p>Fonds d'investissement solidaire Prêts d'honneur Prêts participatifs Prêts bancaires Microcrédit Appels à projets</p>
 Consolidation	<p>Comment fidéliser mes clients / créer une communauté autour de mon produit / service ? Comment diversifier mon offre ?</p>		<p>Réseaux d'accompagnement spécialisés Salons et réseaux professionnels</p>	
 Changement d'échelle	<p>Mon modèle est-il essaimable ou franchisable ? Dois-je forcément élargir mon action pour avoir plus d'impact ?</p>		<p>Réseaux d'accompagnement spécialisés Salons et réseaux professionnels</p>	<p>Fonds NovESS Prêts ESS BPI PIA ESS Appels à projets</p>



03 Se faire accompagner

Se faire accompagner est une des clés de réussite de votre projet d'entreprise. On constate que les entreprises s'inscrivant dans des démarches d'accompagnement sont plus solides et pérennes. A chaque étape de la création, sachez identifier le bon interlocuteur. Voici une sélection de structures présentes dans les Pyrénées-Orientales ou ayant des relais dans le département, qui portent des dispositifs d'accompagnement : conseils, aide au montage de projet, accompagnement personnalisé...

→ Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales peuvent être des acteurs de premier plan dans votre projet de création d'entreprise. Il existe de nombreux dispositifs pouvant prendre des formes variées : aides à la création d'entreprise, aides financières, conseils, mise en réseau ou encore mise à disposition de locaux. En fonction du statut de votre entreprise, vous pouvez également bénéficier de subventions.

NB : Il est interdit aux collectivités territoriales, par leurs interventions économiques, de fausser le libre jeu de la concurrence ou de prendre des participations dans le capital de sociétés commerciales (sauf exceptions).

La Région Occitanie

En charge du développement économique des territoires, elle a, depuis la Loi NOTRE, la compétence exclusive de distribution des aides directes aux entreprises. Les autres collectivités locales ne peuvent financer directement les entreprises que dans le cadre d'une convention passée avec la région (aides de la Région : voir p.53).

Le Département

Il ne gère pas directement de dispositifs d'aides au développement économique mais peut s'associer à d'autres organismes qui interviennent comme opérateurs.

Les EPCI et les communes

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) désignent l'ensemble des intercommunalités : métropoles, communauté urbaine, communauté d'agglomération et communauté des communes. Leurs compétences varient en fonction de leur taille mais le développement économique en fait partie. Renseignez-vous auprès du service « Développement économique » de votre EPCI et pensez également à contacter les services qui pourraient intervenir sur votre secteur d'activité.

AD'OCC, l'Agence régionale de développement économique

L'agence est le bras armé de la Région en termes de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi. A ce titre, l'agence déploie les dispositifs de financement définis par la Région et accompagne les entreprises pour ancrer durablement l'emploi sur le territoire.

► En savoir plus :

www.agence-adocc.com
Bureau de Montauban - 20 Place
Prax Paris - 82000 Montauban
05 82 72 00 31



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ Grand Montauban



Au cœur du sud-ouest, le Grand Montauban est un territoire où développement économique, qualité de vie, environnement, habitat et loisirs se conjuguent harmonieusement. Ce territoire regroupe actuellement près de 80 000 habitants, au sein de 11 communes : Montauban, Albefeuille-Lagarde, Bressols, Corbarieu, Escatalens, Lacourt-Saint-Pierre, Lamothe-Capdeville, Montbeton, Reyniès, Saint-Nauphary, Villemade. Les statuts fondateurs du Grand Montauban, Communauté d'Agglomération dressent la liste des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération exerce de plein droit, au lieu et place des Communes membres, ses compétences. Parmi les compétences obligatoires on retrouve le développement économique.

Missions

La direction du développement économique a notamment pour missions :

- L'Animation, la mise en relation des acteurs économiques du territoire et création de conditions favorables au développement des entreprises,
- Proposer des solutions immobilières et foncières aux entreprises en recherche,
- La Gestion de l'attribution d'Aides financières à l'entreprise FCIE (Fonds Communautaire d'Intervention Economique),
- La gestion et l'animation de la pépinière d'entreprises,
- L'animation du territoire : organisation Salon de l'agriculture et de l'Innovation et Leaders de l'Economie, et animation du Club des ambassadeurs,
- Accompagnement recruteurs du territoire
- Action management centre-ville et gestion des marchés (réglementation commerciale)

En bref

**TERRITOIRE
D'INTERVENTION**
Agglomération du
Grand Montauban

PROFIL CIBLE
Porteurs de projets /
entreprises en création
ou en développement

COORDONNÉES
12 rue du Général Sarrail
82000 Montauban
05 63 92 00 47

CONTACT

Accueil service développement
économique
economie@grandmontauban.com
grandmontauban.com



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ Terres des Confluences

Communauté de communes



La Communauté de Communes « Terres de Confluences » a vu le jour le 1er janvier 2017. Ce territoire regroupe actuellement 41 768 habitants, au sein de 22 communes : Angeville, Boudou, Castelferrus, Castelmayran, Castelsarrasin, Caumont, Cordes Tolosannes, Coutures, Durfort-Lacapelette, Fajolles, Garganvillar, La Ville Dieu du Temple, Labourgade, Lafitte, Lizac, Moissac, Montain, Montesquieu, Saint Aignan, Saint Arroumex, Saint Nicolas de la Grave, Saint Porquier. La Communauté de communes exerce de plein droit, au lieu et place des Communes membres, la compétence obligatoire du développement économique.

— Missions —

- Ce vaste territoire constitue un formidable bassin de vie à la confluence du Tarn et de la Garonne, autour de deux villes moyennes attractives que sont Castelsarrasin et Moissac. C'est un puissant levier de développement économique, touristique et culturel par la richesse de ses paysages et la diversité de ses activités agricoles caractéristiques de l'identité de ce territoire.
- Les activités de l'ESS peuvent relever de certaines compétences optionnelles comme : Logement et cadre de vie, Politique de la ville, Action sociale, Maison des services publics...
- Ou de certaines compétences facultatives portées par la Communauté de communes : Actions culturelles, Restauration collective, Animations rurales et agricoles, Projet alimentaire

— En bref —

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Communauté de Communes
Terres de Confluences

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets /
entreprises en création ou en
développement

COORDONNÉES

2006 route de Moissac
BP 50 046
82102 Castelsarrasin Cedex
05 63 95 56 00

CONTACT

Accueil Maison de
l'intercommunalité

accueil@terresdesconfluences.fr
terresdesconfluences.fr



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ Pays Midi Quercy



Le Pays Midi-Quercy est devenu Pôle d'Equilibre Territorial Rural - PETER - en 2015. Cette reconnaissance de l'Etat a conforté de nouveau sa place en tant qu'acteur essentiel du développement durable du territoire. Coopération, innovation, anticipation face aux enjeux de demain, mutualisation, participation citoyenne sont les mots clés de sa stratégie territoriale.

— Missions —

Le Pays Midi-Quercy rassemble les acteurs autour de projets structurants, concerte pour plus d'impact, accompagne et soutient les initiatives locales, à travers :

- La co-construction avec l'ensemble des acteurs locaux et avec les intercommunalités d'un projet de territoire partagé: c'est le projet de développement durable de territoire (2015-2020)
- Être un outil de mutualisation notamment pour doter les territoires d'une capacité d'ingénierie et réaliser des économies d'échelles, avec une équipe technique pluridisciplinaire pour accompagner des « chantiers » du Projet de territoire (ex : Plan Local Insertion Emploi ; Plan Climat Territorial ; Plateforme Habitat ; Pays d'Art et d'Histoire ; Projet Alimentaire de Territoire ; SCOT...)
- Être un relais de l'action de l'Etat/Europe, de la Région, et du Département en lien étroit avec les intercommunalités avec la contractualisation territoriale et la gestion de financements spécifiques (Contrat Territorial Occitanie; Ct Ruralité; LEADER...)

— En bref —

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Pays Midi-Quercy
(3 communautés de
communes de l'est du Tarn et
Garonne - 49 communes -
50 000 hab)

PROFIL CIBLE

Communes-EPCI / Porteurs
de projets / entreprises en
création ou en développement

COORDONNÉES

12 rue Marcelin Viguié
82800 Negrepelisse
05 63 24 60 64

CONTACT

Accueil PETER du Pays
Midi-Quercy
pays.midi.quercy@info82.com
paysmidiquercy.fr



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ Communauté de communes Coteaux et Plaines du Pays La françaisain



La Communauté de Communes Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain est un territoire rural qui compte 10 800 habitants. Située au Nord du département, elle se trouve proche de pôles urbains (Montauban, Castelsarrasin et Moissac). La Communauté de Communes regroupe 11 communes : Barry d'Islemade, Labarthe, Labastide du Temple, Lafrançaise, Les Barthes, L'Honor de Cos, Meauzac, Montastruc, Piquecos, Puycornet, Vazerac.

— Zoom sur le Centre social intercommunal —

Créé par la Communauté de Communes du Sud-Quercy de Lafrançaise. C'est un lieu d'animation et d'écoute, un équipement et un service d'accueil ouvert à tous sans condition de ressources, de domiciliation ou d'âge. Les usagers peuvent s'y retrouver pour échanger et partager leur savoir ou savoir-faire.

En 2019, dans le cadre du renouvellement de son agrément CAF, le centre social, accompagné d'un bureau d'études, a mené un travail collectif de diagnostic de territoire permettant de faire une photographie de l'intercommunalité et de faire émerger les besoins, enjeux et thématiques à développer pour l'avenir : santé, mobilité, vie sociale, enfance, numérique, accès aux droits, emploi, économie... La mission achevée, c'est la Communauté de communes qui a pris la relève de l'animation et de la mise en œuvre des fiches actions avec notamment une fiche « Favoriser les projets de l'Économie Sociale et Solidaire » qui se traduit par l'accueil de porteurs de projets à l'espace emploi formation et au service développement économique animé respectivement Magali Marty et Claire Crubilé.

En savoir plus : Emily CAUMON, Directrice du Centre social Intercommunal, 05 63 02 39 99

— En bref —

TERRITOIRE D'INTERVENTION

CC Coteaux et Plaines
du Pays Lafrançaisain

CONTACT

contact@cc-payslafrançaisain.fr
cc-payslafrançaisain.fr

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets /
entreprises en création
ou en développement

COORDONNÉES

33 rue Mary Lafon
82130 Lafrançaise
05 63 65 91 90

→ Le rôle des chambres consulaires

Les chambres consulaires sont des établissements publics d'État dont le rôle est de représenter les acteurs du secteur privé des différents secteurs économiques : l'agriculture (CA) ; l'artisanat (CMA) ; le commerce et l'industrie (CCI). Elles hébergent les différents Centres de Formalités des Entreprises (CFE) qui prennent en charge les formalités d'inscription, de modification et de radiation d'une entreprise.

Elles assurent un rôle de représentation de catégories socio-professionnelles auprès des pouvoirs publics, contribuent à la transmission, à la création et au développement des entreprises, peuvent proposer des formations, un appui technique et des événements professionnels. En fonction de votre secteur d'activité, il peut s'avérer utile de vous rapprocher des chambres consulaires pour un accompagnement spécifique.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

Il s'agit de la chambre consulaire la plus généraliste. Elle a pour mission de contribuer au développement économique des entreprises du secteur tertiaire et industrielle.

► **Chambre de Commerce et d'Industrie Montauban et Tarn-et-Garonne**
53/61, avenue Gambetta - CS 80 527 - 82065 Montauban cedex (siège social)
05 63 22 26 26
www.montauban.cci.fr

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Elle représente les artisans dans tous les domaines d'activités. A consulter si vous exercez une activité de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services.

► **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn-et-Garonne**
11, rue du Lycée - 82000 Montauban
05 63 63 09 58
www.cma82.fr

La Chambre d'Agriculture (CA)

Chambre consulaire des acteurs économiques de l'agriculture : elle accompagne les agriculteurs dans toutes les étapes de leur vie professionnelle (création, transmission, crises, investissements, formation continue, appui technique...) et contribue à la conduite de projets de développement en partenariat avec les organisations professionnelles (syndicats, coopératives...) et les collectivités territoriales.

► **Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne**
130, avenue Marcel Unal - 82017 MONTAUBAN CEDEX
05 63 63 30 25
www.agri82.chambre-agriculture.fr

Les acteurs de l'accompagnement en ESS dans le Tarn-et-Garonne

Afin de rendre l'écosystème plus lisible dans votre parcours entrepreneurial, référez-vous aux pictogrammes suivants :



Information

CRESS Occitanie
Le Mouvement Associatif Occitanie
URSCOP
CRGE Occitanie
Réseaux régionaux de l'IAE
La ligue de l'enseignement Tarn-et-Garonne
Ozon Cae
CCI Montauban Ecoboost
BGE Tarn-et-Garonne
BGE Coop
Creact'up
Adefpat



Émergence

Le Mouvement Associatif Occitanie
URSCOP
CRGE Occitanie
Réseaux régionaux de l'IAE
La ligue de l'enseignement Tarn-et-Garonne
Ozon Cae
CCI Montauban Ecoboost
BGE Tarn-et-Garonne
BGE Coop
Creact'up
Adefpat



Structuration

CRESS Occitanie
Le Mouvement Associatif Occitanie
URSCOP
Réseaux régionaux de l'IAE
La ligue de l'enseignement Tarn-et-Garonne
Ozon Cae
CCI Montauban Ecoboost
BGE Tarn-et-Garonne
BGE Coop
Creact'up
Adefpat



Consolidation

CRESS Occitanie
Le Mouvement Associatif Occitanie
URSCOP
Réseaux régionaux de l'IAE
La ligue de l'enseignement Tarn-et-Garonne
Ozon Cae
CCI Montauban Ecoboost
BGE Tarn-et-Garonne
BGE Coop
Creact'up
Adefpat



Changement d'échelle

URSCOP
Réseaux régionaux de l'IAE
Ozon Cae
BGE Tarn-et-Garonne

BGE Coop
Creact'up
Adefpat

(liste non exhaustive)



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ CRESS Occitanie

Chambre Régionale d'Economie
Sociale et Solidaire



L'Économie au service de l'humain

Les CRESS sont reconnues et implantées sur les territoires avec comme cadre législatif l'article 6 de la Loi du 31 juillet 2014 : « Les Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire assurent au plan local la promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire. Elles assurent à cet effet, au bénéfice des entreprises de l'économie sociale, sans préjudice des missions des organisations professionnelles ou inter professionnelles et des réseaux locaux d'acteurs.

Missions

- La représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'économie sociale et solidaire
- L'appui au maintien, au développement et à la création des entreprises
- L'appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises
- L'animation d'un observatoire des données régionales de l'ESS relatives aux entreprises de l'ESS
- L'information et la mise en relation des entreprises de l'ESS à l'échelle européenne/internationale
- La promotion de l'ESS en tant que mode d'entreprendre spécifique.
- Elles tiennent également à jour et assurent la publication de la liste des entreprises de l'économie sociale et solidaire de leurs territoires, de leur région.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entreprises et réseaux de l'ESS

CONTACT

contact@cressoccitanie.org
cressoccitanie.org
coventis.org

COORDONNÉES

Siège social

76 allée Jean Jaurès,
31000 Toulouse
05 62 16 65 50

Délégation Générale

Immeuble Le Richemont,
1047 avenue Villeneuve
d'Angoulême,
34070 Montpellier
04 67 60 20 28



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ Le Mouvement Associatif Occitanie



Animer les dynamiques associatives en Région

Le Mouvement Associatif Occitanie fédère près de 70 000 associations autour d'une quinzaine d'organisations sectorielles ou thématiques. Son rôle est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative dans une période marquée par l'accroissement des inégalités. Sa vocation est d'être le porte-voix de la dynamique associative régionale. Ainsi, il se concentre sur quatre grands axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'emploi, l'économie et le dialogue civil. Le mouvement associatif anime des temps d'échanges thématiques pour les acteurs associatifs (conférences, rencontres régionales), conçoit et diffuse des plaidoyers auprès des élus et candidats.

Dispositifs

Le Mouvement associatif porte les dispositifs suivants :

- Le dispositif local d'accompagnement régional : il accompagne des structures d'envergure régionale (associations régionales, têtes de réseaux, etc.), ainsi que des filières qui souhaitent se structurer.
- Le Parcours ADRESS : un dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises en ESS sur le territoire de Toulouse Métropole mobilisant 47 partenaires avec leurs expertises.
- Le CRIB (Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles) qui conseille, oriente et sensibilise les associations employeuses ou non sur l'ensemble des questions thématiques qui les traverse (statuts, gouvernance, financements...).

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS,
Associations employeuses
et non-employeuses

COORDONNÉES

108 Route d'Espagne,
Immeuble Anadyr,
31100 Toulouse

05 62 21 59 19

www.lemouvementassociatif-occitanie.org

CONTACT

Erwann Favre
erwann.favre@lemouvementassociatif.org
lemouvementassociatif.org



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ URSCOP

Union Régionale des SCOP
Occitanie Pyrénées



Accompagner les projets coopératifs

L'Union Régionale des Scop Midi-Pyrénées est une association interprofessionnelle qui regroupe les sociétés coopératives et participatives de la région. Elle représente les Scop, Scic et CAE auprès des collectivités locales et territoriales, de l'Etat, de l'Union Européenne et de l'ensemble des partenaires économiques et sociaux. Elle développe les rencontres entre adhérents sur des logiques de métiers et d'échanges d'expériences (rencontres sectorielles, petit-déjeuners, etc.), favorise la connaissance mutuelle des coopératives et contribue à l'instauration de partenariats.

Dispositifs

- Accompagnement des coopératives dès leur émergence ainsi que la reprise-transmission et la transformation d'entreprise ou d'association en coopérative. Elle fait bénéficier à ses adhérent.e.s de son expertise juridique, propose un accompagnement et des formations en management, en gestion et en financement, via des conventions d'accompagnement.
- Porte l'incubateur d'innovation sociale CATALIS qui a pour vocation de faire émerger et d'accompagner des projets innovants répondant à un besoin social sur l'ensemble du territoire. Chaque porteur de projet peut répondre aux appels à projet CATALIS, même s'il n'est pas constitué en coopérative. Les projets retenus sont ensuite incubés sur une période de 12 mois.
- Réunions d'information organisées 2 mardis par mois dans les locaux de l'Urscoop à Ramonville Saint-Agne, inscription obligatoire sur le site (rubrique agenda/réunions d'information)
- Formation complémentaires sur : la gouvernance, le commercial et la communication.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

COORDONNÉES

Parc Technologique du Canal,
3, rue Ariane - bâtiment A

31520 Ramonville Saint-Agne

05 61 00 15 50

www.scopmidipyrenees.coop

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS,
Associations (uniquement
pour le dispositif CATALIS)

CONTACT

Marlène Del Conte

05 61 00 15 50

mdelconte@scop.coop



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ CRGE Occitanie

Le Centre de Ressources des
Groupements d'Employeurs

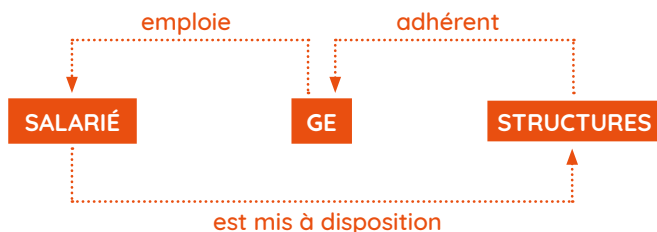


Promouvoir la mutualisation des compétences

Le CRGE a pour mission la création d'emplois durables par la mutualisation des besoins en ressources humaines. Dans ce cadre, il accompagne les Groupements d'Employeurs afin de favoriser le développement de cette forme d'emploi sur les territoires.

Qu'est-ce qu'un groupement d'employeurs ?

Un Groupement d'Employeurs est une association loi 1901, à but non lucratif, qui permet à plusieurs employeur.euse.s de se réunir afin de partager entre eux le temps de travail d'un ou de plusieurs salariés. L'objectif est de répondre aux besoins en compétences, en temps partiels ou saisonniers des entreprises, tout en proposant une offre d'emploi à temps plein et pérenne aux salariés.



Missions

Le CRGE accompagne les porteurs de projets dans la mise en œuvre de groupements d'employeurs régionaux, forme des directions de GE, sensibilise les réseaux aux enjeux de la mutualisation des emplois et dispose d'un observatoire régional de l'emploi dans les GE.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

COORDONNÉES

22 rue Ernest Cognacq Zac
Bonne Source
11000 Narbonne
09 67 08 04 53

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets
de GE

CONTACT

Héloïse TADJEROUNI
contact@crge-occitanie.fr
www.crge-occitanie.fr

→ FOCUS : Les structures d'insertion par l'activité économique

On désigne par SIAE les entreprises dont le but est de recruter des personnes ayant des difficultés sociales et professionnelles et qui ne parviennent pas à s'insérer sur le marché du travail « classique ». Celles-ci proposent à leurs salariés des contrats de travail adaptés, ainsi qu'un accompagnement et une formation spécifiques, en vue de faciliter leur insertion professionnelle.

Les SIAE suivent les parcours de leurs salariés grâce à des chargés d'accompagnement socio-professionnel

et des encadrants techniques qui assurent la formation des salariés.

Comme les entreprises « classiques », les SIAE sont des acteurs économiques à part entière, producteurs de biens et de services. Elles peuvent être des associations, des coopératives ou posséder un statut commercial classique. Elles sont conventionnées par l'Etat, via la DIRECCTE, qui leur attribue des financements pour appuyer leur mission sociale.

Les Entreprises d'Insertion (EI)	Entreprises ayant une vocation sociale visant l'emploi de personnes en difficulté. Soumises aux mêmes règles fiscales que les entreprises classiques, elles proposent un accompagnement socio-professionnel de leurs salariés en insertion.
Les Associations Intermédiaires (AI)	Entreprises mettant leurs salariés à disposition des particuliers et des entreprises afin d'assurer des missions ponctuelles ou régulières relevant des emplois familiaux. Elles permettent une reprise progressive de l'emploi salarié, pendant quelques heures par semaine.
Les Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)	Structure portée par une ou plusieurs associations permettant l'embauche de personnes très éloignées de l'emploi sur des chantiers (maraîchage bio ou entretien de bâtiment, par exemple). Emmaüs ou les Jardins de Cocagne portent des ACI.
Les Entreprises de Travail Temporaires d'Insertion (ETTI)	Entreprise d'intérim dont l'activité est centrée sur l'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Elle leur propose des missions auprès d'entreprises utilisatrices, mais également un suivi et un accompagnement social et professionnel.
Les Régies de Quartier (RQ)	Association visant l'amélioration du cadre de vie d'un quartier, en proposant à ses habitants en difficulté des emplois, des activités et des services. Génératrices de lien social, les RQ impliquent les habitants dans la vie associative et le développement de leur territoire.
Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ)	Association pilotée et gérée par ses entreprises adhérentes, mobilisées pour favoriser l'insertion des personnes éloignées du marché du travail sur un territoire.



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ Réseaux régionaux de l'IAE

La Fédération des Entreprises
d'Insertion (FEI) d'Occitanie



La Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI) d'Occitanie a pour but de regrouper les entreprises d'insertion de la région Occitanie. Elle les représente auprès des pouvoirs publics et les met en relation, les aides à la structuration, à la création et au développement de leur projet et anime des temps d'échange inter entreprises.

► En savoir plus :
www.occitanie.lesentreprisesdinsertion.org
contact.occitanie@lesentreprisesdinsertion.org

Coorace Occitanie



Le Coorace Occitanie est l'une des 13 délégations du réseau national Coorace qui fédère des structures de l'économie sociale et solidaire et plus particulièrement de l'insertion par l'activité économique. La fédération propose une offre de services spécifique à destination de ses adhérents et fournit un accompagnement de proximité et une représentation au niveau local.

► En savoir plus :
www.coorace.org/coorace-occitanie
contact@cooraceoccitanie.org

La Fédération des Acteurs de
la Solidarité (FAS) Occitanie



La Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) Occitanie regroupe des structures de l'Économie Sociale et Solidaire intervenant dans les secteurs : de l'Insertion par l'Activité Économique ; de l'Accueil, de l'Hébergement et du Logement ; du Caritatif et de la Culture. FAS Occitanie promeut l'accompagnement social global, favorise les échanges et offre un accompagnement de proximité aux porteurs de projets et à ses adhérents.

► En savoir plus :
www.federationsolidarite.org/occitanie
occitanie.siege@federationsolidarite.org



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ La ligue de l'enseignement Tarn-et-Garonne



La Ligue de l'enseignement est investie dans des champs prioritaires : l'éducation et la formation, l'exercice de la citoyenneté et la promotion de l'engagement bénévole et associatif, la lutte contre toutes les formes de discrimination

Mouvement d'éducation populaire, elle invite les femmes et les hommes à débattre et à agir afin de :

- Permettre à chacun de comprendre la société, de s'y situer, et de s'exprimer
- Favoriser les initiatives collectives et associatives visant l'épanouissement des personnes par un égal accès à l'éducation, la formation, la culture, le sport, les vacances...
- Faire vivre la laïcité

Missions

- **Service civique** : accompagnement des structures et des jeunes, formation.
- **Lire et faire lire** : organisation, animation et coordination du dispositif (accompagnement, formations, évènements...)
- **Education** : lutte contre les discriminations, égalité filles/garçons, lutte contre les violences scolaires, animation dispositif de décrochage scolaire, éducation au numérique, éducation à la santé...
- **Numérique** : "Promeneurs du net" co-animation d'ateliers informatiques
- **Vacances et loisirs**
- **Formations** : de bénévoles associatifs, Bafa

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Département du
Tarn-et-Garonne

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets, jeunes,
citoyens, associations

CONTACT

Jérôme Malavelle
laligue82@orange.fr
www.ligue82.org

COORDONNÉES

709 bd Alsace Lorraine
82055 Montauban
05 63 63 04 20



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ OZON

Coopérative d'Activités
et d'Emploi (CAE)



Être à la fois Entrepreneur et Salarié

Ozon permet au porteur de projets de tester son idée, d'expérimenter la réalité de l'entrepreneuriat, de démarrer progressivement son activité, de créer son propre emploi. Cette SCOP offre un hébergement juridique, fiscal et social ainsi qu'un statut de salarié normal, un accompagnement au pilotage du projet, et enfin, un service administratif et comptable.

Ozon propose de faire le choix du collectif, de la solidarité et de bénéficier de l'expérience des autres entrepreneurs. Enfin, c'est le seul dispositif qui propose une relation dans la durée puisque les personnes peuvent devenir associées de la Coopérative d'Entrepreneurs.

La CAE est membre du réseau Coopérer pour Entreprendre. Créé en 1999, il s'agit du principal réseau de CAE en France. Sa mission est de développer le nombre de CAE, mutualiser des ressources et des services et les protéger en leur offrant un cadre juridique et un relais institutionnel.

Dispositifs

Les CAE accueillent en continu de nouveaux porteurs de projet et les accompagnent tout au long de leur parcours. Elles proposent à tout porteur de projet, dans un cadre collectif et coopératif un hébergement administratif, juridique et comptable. Elles permettent de bénéficier du statut d'Entrepreneur-Salarié reconnu par la loi « Économie Sociale et Solidaire » de juillet 2014.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Départements de l'Aveyron,
du Lot et du Tarn-et-Garonne

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors ESS

COORDONNÉES

14 rue du vieux pont
82 240 Septfonds
05 63 26 03 56

CONTACT

ozon@ozon-cooperer.org
www.ozon-cooperer.org



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ CCI Montauban

Dispositif Ecoboost
espace de coworking



La CCI Montauban et Tarn-et-Garonne appuie toutes les volontés d'entreprendre et propose des solutions adaptées à l'ESS. Les structures qui le souhaitent peuvent intégrer le réseau « Ecoboost espace coworking » animé par la CCI et bénéficier des nombreux services.

Services

- **ECOBOOST Domiciliation** : domiciliation simple du siège social de l'entreprise et mise à disposition du courrier et/ou possibilité de services complémentaires (réexpédition du courrier, transferts d'appels, etc.)
- **ECOBOOST Coworking Ingres** : espace de travail partagé avec 6 postes de travail + 1 bureau complémentaire
- **ECOBOOST Centre d'affaires** : location de bureaux professionnels partagés à court ou long terme et location possible d'une salle de réunion sur le site.
- **ECOBOOST E-réseaux** : accès possible à la communauté des « coworkers du 82 »

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Département du
Tarn-et-Garonne

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
entreprises ESS et hors ESS

CONTACT

Mathieu ALBERT
05 63 22 26 26

m.albert@montauban.cci.fr
montauban.cci.fr

COORDONNÉES

53/61 avenue Gambetta
CS 82527
82065 Montauban Cedex



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ BGE Tarn-et-Garonne



BGE est un réseau associatif national et généraliste d'aide à la création d'entreprises, de formation, d'accompagnement professionnel et de soutien aux collectivités. Il accompagne les porteur.euse.s de projet à tous les stades de leur création d'entreprises, de l'émergence du projet jusqu'au démarrage et au développement de l'entreprise. Acteurs de proximité, ils sont des interlocuteurs privilégiés à contacter rapidement.

BGE Tarn-et-Garonne dispose de 6 lieux d'accueil sur le département : Montauban, Castelsarrasin, Moissac, Lauzerte, Valence d'Agen et Caussade.

Dispositifs

BGE accompagne les créateurs à chaque étape du processus de création. Dès le début, elle aide à la clarification du projet, à l'analyse du marché et à vérifier la faisabilité économique. Puis, elle propose des parcours de formation à l'entrepreneuriat et aide à la recherche de financements.

Elle assure également le suivi de la jeune entreprise par des conseils adaptés aux problématiques des chefs d'entreprises : marketing, communication, outils de gestion, stratégie et développement d'entreprise.

BGE anime une couveuse dans le Tarn et Garonne. Elle permet à des créateurs (les entrepreneurs à l'essai) de tester leur activité en sécurité et en grandeur réelle dans le cadre d'un CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise).

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Département du
Tarn-et-Garonne

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors
ESS, Personnes souhaitant
travailler sur leur orientation
professionnelle, ou se former,
Collectivités

COORDONNÉES

BGE Tarn et Garonne
118 avenue Marcel Unal
82000 Montauban
05 63 21 01 09

CONTACT

Rodolphe PONS
bge82@creer.fr
www.creer.fr



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ BGE Coop



BGE COOP est une coopérative d'activité et d'emploi fondée par BGE et des entrepreneurs pour entreprendre au sein d'un collectif. Elle se destine à toute personne (demandeur d'emploi salarié, retraité, entrepreneur...) ayant déjà testé son activité et qui souhaite la développer dans un cadre collectif avec une protection sociale de salarié.

Missions

- La coopérative est un modèle d'entreprise démocratique. Société de personnes, elle se différencie des entreprises dites « classiques » par sa gouvernance fondée sur le principe « une personne, une voix » et la double qualité de ses membres qui sont à la fois associés et clients, producteurs, salariés.
- C'est dans ce contexte que BGE, expert de la création d'entreprise, a créé BGE COOP : Entreprendre ensemble, être à la fois conseillé, coaché, formé mais aussi s'entraider. Pouvoir bénéficier d'une mutualisation de moyens et de services : un service juridique, administratif et comptable, un outil de gestion pour piloter son activité, une protection sociale de salarié, des conseils individuels et collectifs. S'inscrire dans une dynamique coopérative c'est aussi et avant tout, se concentrer sur son cœur de métier.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Département du
Tarn-et-Garonne

PROFIL CIBLE

Demandeur d'emploi salarié,
retraité, entrepreneur

CONTACT

Rodolphe PONS
bge82@creer.fr
www.bgecoop.fr

COORDONNÉES

BGE Tarn et Garonne
118 avenue Marcel Unal
8200 Montauban
05 63 21 01 09



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ Creact'up



CREACT'UP est spécialiste de l'accompagnement et de la formation des porteurs de projet en création et reprise d'entreprise depuis 2001, pour tous secteurs d'activité en Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

Organisme de formation professionnelle certifié qualité, CREAT'UP est également Cabinet d'Audit et de Conseil, spécialiste de l'orientation professionnelle et centre de bilan de compétences.

Dispositifs

CREACT'UP aide et accompagne dans la mise en œuvre de projets à tous les stades de développement d'une activité (entreprise ou association). Quel que soit le profil, l'objet ou le degré d'avancement d'un projet, CREAT'UP peut former et accompagner individuellement les porteurs de projets.

- Validation du projet
- Montage du business plan
- Recherche de financement
- Aide au montage juridique
- Prêt à taux zéro
- Test d'activité en couveuse
- Suivi de gestion au démarrage

Dans le domaine associatif, CREAT'UP peut vous accompagner à : CRÉER votre association, RECHERCHER des financements, FORMER vos collaborateurs, UTILISER le chèque emploi-associatif (CEA), et toute autre démarche relative à la vie associative.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Département du
Tarn-et-Garonne

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets /
en création reprise ou
développement d'activités
entrepreneuriales en
entreprise ou en association

COORDONNÉES

290 Avenue Charles de Gaulle,
82000 Montauban

05 63 92 79 79

CONTACT

Philippe Holtzscherer, Gérant.
contact@creactup.com
creactup.fr



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ Adefpat

Association de Développement
par la Formation des Projets,
Acteurs et Territoires



La formation-développement au service de l'entrepreneuriat rural

L'Adefpat est une association régionale, créée en 1983, par des organisations de développement local qui ont souhaité se doter d'un outil adapté à l'accompagnement des porteurs de projet. Elle regroupe les Pôles d'Équilibre Territoriaux Ruraux, les Parcs naturels régionaux, les communautés de communes et les chambres consulaires qui adhèrent à la charte de la formation développement ainsi que les Collectivités Territoriales-Conseils Départementaux et Région-et les représentants de l'Etat.

L'Adefpat conçoit et met en œuvre des actions d'accompagnement de formation pour aider et accompagner des projets d'entreprises individuels ou collectifs qui contribuent au développement économique des territoires.

Dispositifs

L'ADEFPAT accompagne les porteurs de projet grâce à la « formation-développement », un outil qui leur apporte les méthodes et compétences nécessaires et mobilise un réseau d'acteurs (élus, les entrepreneurs locaux, administratifs, associations) du territoire pour faciliter leur implantation. Des conseillers en formation-développement élaborent le cahier des charges de chaque accompagnement, recherchent et mobilisent des consultants formateurs.

L'Adefpat est également un lieu ressources sur l'innovation territoriale et entrepreneuriale pour ses adhérents.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Aveyron, Lot, Lozère, Tarn,
Tarn et Garonne

COORDONNÉES

17 rue Gabriel Compayré,
81 000 Albi

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors ESS

05 63 36 20 30

CONTACT

Audrey Fenestre
contact@adefpat.fr
www.adefpat.fr

→ ZOOM territoire

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif - SCIC Rezo Pouce

Rezo Pouce, c'est un réseau solidaire pour partager ses trajets du quotidien avec ses voisin.e.s grâce à une application et à de nombreux arrêts Rezo Pouce (comme des arrêts de bus) où les utilisateur.rice.s peuvent se retrouver. Rezo Pouce, c'est donc un mélange subtil de covoiturage du quotidien et d'autostop pour tou.te.s !

L'association Covoiturons sur le Pouce est à l'origine du Rezo. Depuis 2010, elle développe, expérimente, corrige, pour que chaque commune qui la rejoint aujourd'hui bénéficie de son expertise.

Le FabLab ORIGAMI

Créé en décembre 2016, Fablab Origami est un lieu de création, d'expérimentation et de réalisation ouvert et accessible à tous. Il permet d'accéder aux outils numériques et aux nouvelles technologies mais aussi de se réapproprier des savoir-faire. C'est également un lieu de rencontre, de partage de connaissances et de compétences où l'on fait ensemble.

L'association Le Pont des Savoirs

Le Pont des Savoirs est une association Loi 1901. Elle fait partie des Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs.

Son objectif est de mettre en contact des personnes qui désirent partager leurs connaissances ou en acquérir de nouvelles.

Chacun d'entre nous a quelque chose à apprendre, chacun d'entre nous peut apprendre à l'autre. La participation aux échanges de savoirs est libre et gratuite.

Depuis 2015, SCIC et association travaillent ensemble pour transformer la voiture en nouveau mode de transport en commun des zones rurales et périurbaines. Pour que chacun puisse bouger quand il veut, où il veut.

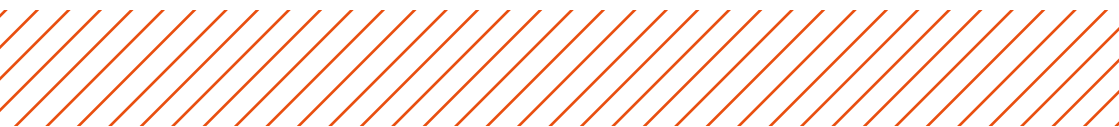
Implantée à Moissac, l'association Rezo Pouce porte les valeurs de l'économie sociale et solidaire pour promouvoir une mobilité solidaire et durable.

► **En savoir plus :**
05 63 05.08.00
contact@rezopouce.fr
www.rezopouce.fr

► **En savoir plus :**
6 bis rue du Long
82160 Caylus
05 63 28 10 36
fablab@caylus.com

L'association a été créée en 2000 par une poignée de passionnés avec un double objectif : maintenir le lien social au cœur du quartier est de Montauban et mettre en relation des gens de tous horizons afin d'échanger leurs savoirs dans un cadre simple et convivial.

► **En savoir plus :**
Maison des Associations
10 rue Jean Carmet
82000 Montauban
lepontdessavoirs.canalblog.com
09 81 27 06 13 / 06 85 73 86 46



04 Obtenir des financements

Au cours de l'élaboration de votre projet, vous allez être amené à chercher des financements pour la création ou le développement de votre structure. Avant de vous lancer dans la recherche de financement, sachez bien identifier vos besoins afin de solliciter les solutions adaptées.

Besoins en financement	Types de financement
Charge (dépense ou coût supporté par l'entreprise dans le cadre de son activité)	Produit de l'entreprise (Chiffre d'Affaires, cotisation...)
Investissement (dépense immédiate destinée à augmenter, à long terme, la productivité de l'entreprise)	Fonds propres, Dons, Subventions d'investissement, Prêts...
Besoin en fond de roulement (montant nécessaire pour couvrir le décalage entre les dépenses effectuées par une entreprise et ses recettes)	Fonds propres, Dons, Prêts...
Pertes passées (dommages financiers subis sur une période donnée)	Dons

→ Les types de financement des entreprises

Les apports en fonds propres

Ils désignent l'ensemble des ressources pouvant être apportées par un tiers (apport en capital versé par les associés) ou par la structure (bénéfices réalisés, réserves). Ce sont les ressources destinées à rester durablement dans la structure : elles permettent le développement de l'entreprise, les investissements sur le long terme. Ils sont à distinguer des quasi fonds propres qui regroupent les comptes courants d'associés, les obligations convertibles ou bien encore les emprunts participatifs.

Les subventions

Il s'agit d'aides financières directes ou indirectes versées par exemple par une collectivité territoriale ou une fondation à une personne morale pour financer une activité d'intérêt général. Elles ne sont pas remboursables. Elles peuvent être sollicitées pour de l'investissement ou du fonctionnement et sont distribuées par l'Etat et les collectivités locales.

Les dons, donations, legs

Certaines entreprises de l'ESS peuvent solliciter des dons, donations ou legs sous forme numéraire (en percevant une somme d'argent) ou sous forme de don en nature (investissement direct : don de véhicule ou matériel informatique par exemple). Les dons sont défiscalisables pour les donateurs.

Les prêts

Les prêts sont des ressources remboursables proposés en général par des établissements de crédit, sur une durée définie et pour un projet précis. On distinguera les prêts à court terme (moins d'un an) et les prêts à moyens et longs termes (plus d'un an). Ils peuvent servir à financer de l'investissement ou les besoins de trésorerie. Par ailleurs, il existe plusieurs types de prêts en dehors des prêts bancaires.

- **Les prêts participatifs** : Il s'agit de prêts de longue durée destinés à renforcer les fonds propres des entreprises.
- **Les prêts d'honneur** : Contrairement aux autres prêts, les prêts d'honneur sont attribués à une personne physique, le créateur de l'entreprise, à taux zéro, qui s'engage à le rembourser « sur l'honneur ». Son rôle est de faire effet de levier pour faciliter l'accès aux prêts bancaires.
- **Le microcrédit** consiste en l'attribution de prêts de faible montant à des entrepreneurs ou à des artisans qui ne peuvent pas accéder aux prêts bancaires « classiques » faute de garanties réelles ou d'apport personnel suffisant.

Les garanties

La garantie est l'engagement par un tiers à rembourser une partie du prêt si l'emprunteur fait défaut. Il ne s'agit pas d'une solution de financement directe, mais elle peut s'avérer nécessaire pour obtenir des crédits dans de meilleures conditions.

→ Financer son entreprise dans l'ESS

Pour financer votre création d'entreprise, plusieurs acteurs de l'accompagnement présents dans le département du Tarn-et-Garonne pourront vous appuyer. Il est possible de faire appel à plusieurs dispositifs simultanément, en fonction du statut de votre entreprise et de votre secteur d'activité.

Vous pouvez également constituer un tour de table financier en mobilisant autour de votre projet les différentes sources de financement permettant de donner à votre structure une assise financière suffisamment solide pour démarrer dans de bonnes conditions.

Les banques de l'économie sociale et solidaire

- ▶ **Banque Populaire Occitane**
www.occitane.banquepopulaire.fr
- ▶ **La Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées**
www.caisse-epargne.fr/midi-pyrenees
- ▶ **Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées**
www.entreprises.ca-nmp.fr
- ▶ **Crédit coopératif**
www.credit-cooperatif.coop
- ▶ **Crédit Mutuel Midi-Atlantique**
www.creditmutuel.fr
- ▶ **La Nef**
www.lanef.com

→ FOCUS : La Caisse des Dépôts

Créée en 1816, la Caisse des Dépôts et des consignations est une institution financière publique qui œuvre en faveur de l'intérêt général et du développement économique du pays.

La Caisse des Dépôts a créé la Banque des Territoires pour renforcer les fonds propres des entreprises de l'ESS en développement, qui proposent des modèles viables et répliquables au service de l'intérêt général. Elle investit dans le capital de l'entreprise en tant qu'actionnaire minoritaire, en partenariat avec d'autres co-financiers privés, publics, locaux ou nationaux.

Par ailleurs, la caisse des dépôts a créé le fonds d'investissement NovESS qui accompagne le changement d'échelle des entreprises de l'ESS.

EN SAVOIR PLUS

www.caissedesdepots.fr

www.banquedesterritoires.fr

Les dispositifs financiers de l'URSCOP

Le réseau coopératif dispose d'une palette d'instruments financiers diversifiés au service de tous les projets d'entreprises coopératives, qu'elles soient nouvelles (création, reprise, transmission ou transformation), ou déjà existantes (développement, investissement, croissance externe, recapitalisation, etc.).

Ils sont accessibles via les délégués de l'Union régionale qui, en collaboration avec le dirigeant, définissent les besoins réels de l'entreprise et construisent un dossier financier destiné au Comité d'Engagement Financier Régional (CEFR), dont les membres sont issus de Scop et désignés par chaque Union Régionale.

- **Socoden**, pour consolider la trésorerie (octroi de prêts participatifs).
- **Scopininvest**, pour financer son entreprise sur du long terme : investissement en capital, en titres participatifs et obligations convertibles.
- **Sofiscop** pour se substituer à la caution personnelle du dirigeant de la SCOP. Cet outil permet de garantir les prêts à moyen terme, financements de BFR ou les crédits baux accordés aux Scop par le Crédit Coopératif.

Le mécénat et les fondations

Le mécénat se définit comme « le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une oeuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » (arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière).

Le mécénat est un levier du financement de projets en faveur de l'intérêt général. Le mécénat a tendance à se diversifier : le don de produits et le mécénat de compétences, de plus en plus pratiqués, permettent de tisser de nouveaux liens entre les mécènes et les entreprises de l'ESS.

Les fondations, elles-mêmes entreprises de l'ESS, y jouent un rôle essentiel.

- **Plus d'informations sur les fondations :**
www.centre-francais-fondations.org

→ FOCUS : Fondation de France

La Fondation de France est le premier réseau de philanthropie en France. Elle réunit fondateurs, donateurs, experts bénévoles, salariés et acteurs de terrain. Elle agit sur tous les domaines de l'intérêt général par des appels à projets, et l'hébergement de fondations partenaires.

EN SAVOIR PLUS

www.fondationdefrance.org

sudouest@fdf.org / 05 56 52 03 07

Le financement participatif

Le financement participatif, plus connu sous le nom de « crowdfunding », signifie littéralement « financement par la foule ». Ce mode de financement fait appel au grand public : il est constitué de contributions de particuliers ou personnes morales qui apportent des petits montants pour contribuer à la réalisation d'un projet. La récolte de fonds se fait le plus souvent par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne et les fonds récoltés par ce biais s'inscrivent dans les fonds propres.

Le financement participatif peut prendre plusieurs formes :

- **Les dons** : le particulier investisseur apporte son soutien sous forme de don. Il peut recevoir une contrepartie de la part du porteur de projet mais celle-ci n'est pas obligatoire.
- **Le prêt** : Les plateformes de financement participatif peuvent proposer des prêts avec ou sans intérêt que le porteur de projet s'engage ensuite à rembourser à tous les contributeurs.
- **La prise de participation au capital** : Les donateurs peuvent entrer au capital de l'entreprise et ainsi, en devenir sociétaire ou actionnaire.

Les concours et prix

Il existe plusieurs concours nationaux ou régionaux dans le champ de l'ESS, portés par des associations, des fondations ou des collectivités. Parmi eux : La France s'engage, la Fabrique Aviva, le Grand Prix de la Finance Solidaire (organisé par Finansol).

Les prix de l'ESS de la CRESS Occitanie

Le Conseil National des CRESS organise depuis 2015 les prix de l'économie sociale et solidaire. En postulant aux prix ESS, les lauréats pourront recevoir un prix régional ou national. Chaque CRESS en Région remet un Prix ESS à un lauréat régional avec une somme d'argent.

► **En savoir plus** : www.lesprix-ess.org

→ FOCUS : BPI France

La Banque Publique d'investissement est un organisme français de financement et de développement des entreprises. BPI France est présidée par la Caisse des dépôts. En Occitanie, la BPI a soutenu 7 017 entreprises à hauteur d'1,6 milliard d'euros générant 3,5 milliards de financements au total.

Parmi les solutions de financements proposées par BPI, le FISO (Fonds d'innovation sociale) et le Prêt Croissance TPE, copilotés avec la Région Occitanie, soutiennent les entreprises portant un projet d'innovation économiquement viable, et ayant un impact social.

EN SAVOIR PLUS
www.bpifrance.fr

Les aides et appels à projets de la Région Occitanie

Un accompagnement ouvert à la majorité des filières sur tout le territoire, des « Pass » et « Contrats » adaptés au profil de votre entreprise et à la spécificité de votre projet.

Le Pass Occitanie

- Conçu pour les artisans et entreprises de moins de 50 salariés
- Intervention : subvention
- Montant de l'aide : 20 000€ maximum (50% des dépenses)

Les Contrats Occitanie

- Conçus pour les PME, ETI et associations
- Intervention : subvention ou avance remboursable
- Taux et montant de l'aide variables en fonction des contrats

Les parcours Start'Oc

- Conçus pour financer la faisabilité commerciale du projet (études de marché, communication...)
- Intervention = subvention
- Montant de l'aide : entre 2500 et 5000€ (50% des dépenses)

Le 21 novembre 2018, la Région a présenté son plan ESS 2018-2021. La Région et les organismes accompagnateurs et/ou financeurs (URSCOP, France Active, lès) ambitionnent de créer un fonds ESS pour répondre aux problématiques de renforcement des fonds propres des entreprises de l'ESS.

► **Plan à télécharger sur laregion.fr**



Contacts Service ESS de la Région :

Toulouse : Catherine Monnier

05 61 39 66 24

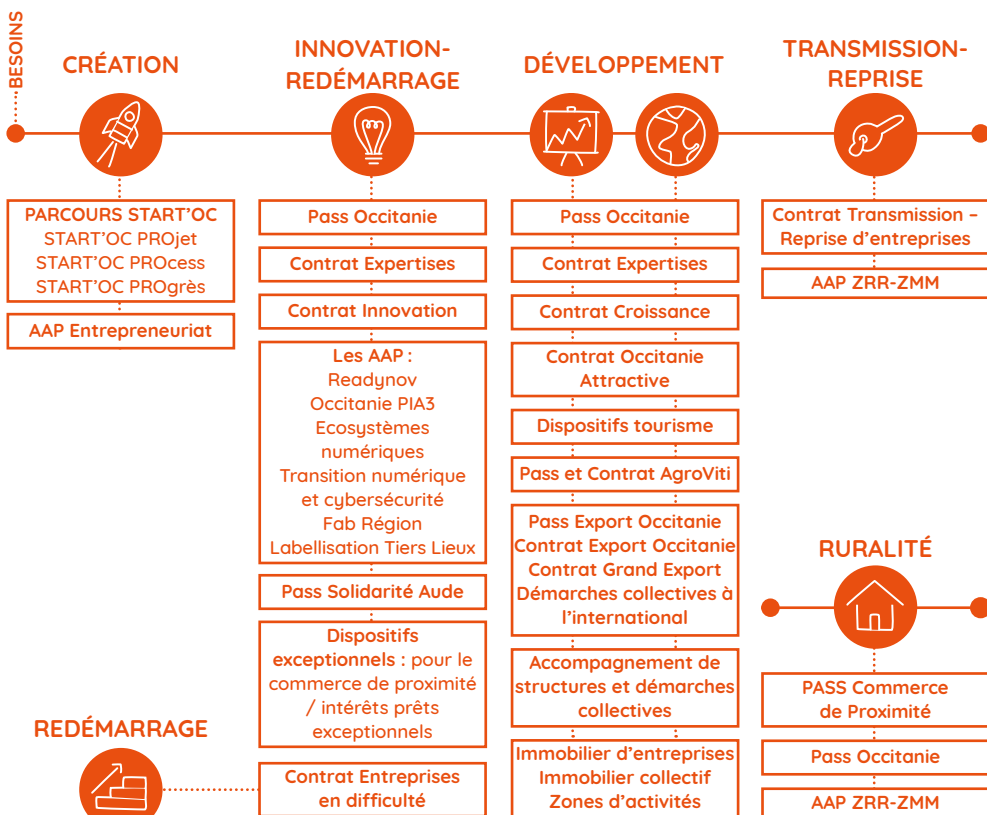
Montpellier : Céline Combe

04 34 08 10 49

► **Pour aller plus loin :**

AD'OCC, l'Agence régionale de développement économique de la Région Occitanie : agence-adocc.com

Le Hub Entreprendre : hubentreprendre.laregion.fr



Source : Région Occitanie.

Les aides européennes

En tant que dirigeant d'une entreprise, il est possible de bénéficier d'un financement de l'Union Européenne, que ce soit sous la forme de subventions, de prêts ou de garanties. Les aides sont disponibles soit directement (programmes en accès direct de l'UE), soit via des programmes gérés au niveau régional (fonds structurels).

Les fonds structurels (et assimilés)

Ces aides servent à cofinancer des investissements et des actions exerçant un important effet de levier (par exemple, la formation à l'entrepreneuriat, les services de soutien, les pépinières d'entreprises, les mécanismes de transfert de technologie, la constitution de réseaux, etc.). Elles ont pour objectif de développer et favoriser l'esprit d'entreprise.

“Pensez à diversifier vos sources de financement”

Fonds Européen	Objectifs	Interlocuteur en région Occitanie
FSE Fonds social européen	Favoriser l'emploi, la formation, l'intégration sociale, l'égalité homme/femme	DIRECCTE Occitanie - Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi Région Occitanie
FEDER Fonds européen de développement régional	Améliorer l'attractivité des territoires en favorisant la création d'emploi, la recherche et l'innovation, le développement durable	Préfecture de région Occitanie Région Occitanie
FEADER Fonds européen agricole pour le développement rural	Soutenir les projets agricoles et d'aménagement rural	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Région Occitanie
FEAMP Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche	Soutenir les projets liés à pêche et au milieu maritime	Région Occitanie

► En savoir plus : www.europe-en-france.gouv.fr

Les acteurs du financement en ESS dans le Tarn-et-Garonne

Afin de rendre l'écosystème plus lisible dans votre parcours entrepreneurial, référez-vous aux pictogrammes suivants :



Information

France Active MPA Occitanie
ADIE
La NEF



Émergence

France Active MPA Occitanie
ADIE
La NEF



Structuration

France Active MPA Occitanie
ADIE
Initiatives Montauban Tarn-et-Garonne
lès 82
La NEF



Consolidation

France Active MPA Occitanie
ADIE
Initiatives Montauban Tarn-et-Garonne
lès 82
La NEF



Changement d'échelle

France Active MPA Occitanie
Initiatives Montauban Tarn-et-Garonne
lès 82
La NEF

(liste non exhaustive)



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ France Active MPA Occitanie

FRANCEACTIVE
Les entrepreneurs engagés
MPA-OCCITANIE

Le financeur solidaire des entreprises de l'ESS

Pionnier de la finance solidaire, France Active accompagne et finance les entreprises de l'ESS depuis près de 30 ans et a mobilisé 270 millions d'euros au service de 7 400 entreprises l'année dernière. France Active MPA Occitanie est une association territoriale du réseau France Active et intervient sur l'ensemble des départements de l'ancienne région Midi-Pyrénées. De l'émergence au développement, France Active MPA Occitanie donne aux entrepreneurs les moyens de s'engager sur leur territoire. Elle les accompagne dans leurs problématiques financières, met à leur disposition les financements les plus adaptés à leurs besoins et leur permet d'accéder à un réseau unique d'acteurs économiques et sociaux.

Dispositifs

Quel que soit le stade de la création de votre projet, France Active MPA Occitanie peut proposer un accompagnement adapté. La recherche de l'utilité sociale et la prise en compte du territoire seront des critères déterminants pour la prise en charge de votre dossier.

France Active MPA Occitanie vous propose une offre complète, adaptable et évolutive en fonction de votre démarche d'engagement :

- Financement solidaire : prêts, garanties de prêts, primes, investissement en fonds propres
- Bâtir la stratégie financière
- Accéder à un réseau unique d'acteurs économiques et financiers

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Ariège, Aveyron, Haute Garonne, Gers, Lot, Hautes Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS

SITE INTERNET

www.midipyreneesactives.org

COORDONNÉES

32 Rue de la Caravelle

31500 Toulouse

05 62 73 16 53

contact@mp-actives.org

→ FOCUS : Qu'est-ce que le DLA ?



Le DLA est un dispositif public qui permet aux entreprises employeuses de l'ESS (Associations, SIAE, Coopératives, Agrément ESUS) de bénéficier d'un accompagnement sur mesure afin de développer leurs activités, de les aider à se consolider et à créer ou pérenniser des emplois.

Pourquoi solliciter un DLA ?

Il permet aux structures accompagnées de monter en compétences par l'acquisition de savoir-faire et d'éléments techniques propres à leurs caractéristiques. Il s'adresse prioritairement aux structures qui souhaitent développer leur activité et leur(s) emploi(s) (pérennisation, développement, amélioration de la qualité de vie au travail, etc.).

Une entreprise de l'ESS peut solliciter un DLA pour :

- Repenser le modèle économique de la structure
- Réfléchir à la gouvernance de l'entreprise
- Gérer les ressources humaines et la fonction employeur
- Consolider l'ancrage territorial de la structure

Pour accompagner les structures sur les besoins identifiés, les chargés de mission DLA font appel à des prestataires externes qui peuvent être des acteurs associatifs ou sous statut commercial. Ces derniers effectuent des missions de conseil et d'appui selon le cahier des charges établi par le DLA.

Quand en faire la demande ?

Un DLA peut être sollicité par la structure dès sa création ou après plusieurs années d'existence. Le chargé de mission DLA reçoit la structure pour évaluer la pertinence d'un accompagnement, puis réalise avec elle, un diagnostic partagé de sa situation et identifie la problématique. Il est à noter qu'une structure peut bénéficier de plusieurs accompagnements sur des thématiques différentes. Elle doit être prête à y consacrer du temps (2 à 5 jours de consultation en moyenne par accompagnement).

A qui s'adresser ?

Au niveau régional, le DLA est porté par le Mouvement Associatif Occitanie et au niveau départemental France Active MPA Occitanie.

► En savoir plus :

Céline PEREZ

**Chargée d'accompagnement
et de financement**

05 62 73 16 53



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ ADIE

L'Association pour le droit
à l'initiative économique

L'agence du microcrédit

Pour les micro-entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, l'Adie propose des prêts pour financer tout type de projet : achat de matériel, stock, trésorerie, véhicule, etc. Implantée sur le territoire depuis 30 ans, elle accompagne les créateurs avant, pendant et après la création de leur entreprise.

Dispositifs

- L'Adie s'adresse aux personnes sans emploi, aux salariés en situation précaire et aux travailleurs indépendants qui souhaitent créer leur entreprise, la développer.
- L'Adie finance également les personnes en couveuse d'entreprise, coopérative d'activité ou portage salarial, CESU autres...
- Elle propose des prêts jusqu'à 10 000 € pour une durée de 6 à 48 mois.
- L'Adie propose également l'accès à des financements complémentaires en complément d'un microcrédit : prêts d'honneur jusqu'à 8000 €, formules d'assurance adaptées aux besoins des micro-entrepreneurs.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteur.euse.s de projets,
Entrepreneur.e.s ESS /
Hors ESS, Associations
non-employeuses

SITE INTERNET

www.adie.org

COORDONNÉES

15 Place Franklin Roosevelt
82 000 Montauban

Fatima EL BARAKA
06 85 18 84 28
felbaraka@adie.org

Directeur territorial
Fabien PERION
fperion@adie.org



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ Initiatives Montauban Tarn-et-Garonne



Initiative Montauban Tarn et Garonne est une Plate-Forme d'Initiative Locale. Portée par la CCI, elle est adhérente au réseau national Initiative France. L'association regroupe des partenaires institutionnels publics et privés.

Dispositifs

Le prêt d'honneur d'Initiative Montauban Tarn-et-Garonne soutient la création, la reprise et le développement des entreprises de moins de 4 ans. Le dispositif a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- à pérenniser la jeune entreprise, une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, pendant les premières années de son développement : en apportant appui et conseils (visite de terrain, indicateurs, analyse des écarts entre prévisionnel et réel...), en faisant intervenir des partenaires et experts associés, en permettant de bénéficier du parrainage d'un chef d'entreprise expérimenté et en ouvrant les portes des réseaux d'accompagnement locaux (club de créateurs).

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Département du
Tarn-et-Garonne

PROFIL CIBLE

Tous types de projet de
création et de reprise
d'entreprise de tous secteurs

CONTACT

Fanny Nougayrede -
Animatrice
contact@initiative-
montauban-tarn-et-garonne.fr

COORDONNÉES

Parc d'Activité Albasud,
35 boulevard de Danemark,
CS 380
82003 Montauban CEDEX
05 63 23 25 05



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ IÉS 82

Initiatives pour une économie solidaire



La finance solidaire de proximité

IÉS est une SCIC qui collecte de l'épargne citoyenne depuis 20 ans, pour financer et accompagner des entreprises en Occitanie qui placent l'utilité sociale au cœur de leur démarche, créent des emplois et ont une activité porteuse pour le dynamisme du territoire. Agréée entreprise solidaire depuis 2007, IÉS développe un outil d'épargne labellisé Finansol, ce qui garantit la transparence et l'utilisation solidaire des fonds. IÉS fonctionne grâce à un réseau de bénévoles qui accompagnent les entrepreneurs.

Dispositifs

IÉS propose une offre en fonds propres et quasi fonds propres à moyen-long terme dédiée à des entreprises en création ou en développement implantées en Occitanie. IÉS s'adresse à des structures de dimension collective (SA, SARL, SCOP, SCIC, SICA, associations, EURL...) créatrices d'emplois ayant un lien avec l'entrepreneuriat social et solidaire. Le financement est compris généralement dans une fourchette allant de 5 000 € à 50 000 €.

Les entreprises financées par IÉS bénéficient pendant 5 ans d'un apport en fonds propres (capital, compte courant d'associé, titres participatifs...) ainsi que d'un accompagnement bénévole, assuré par des coopérateurs. Des participations minoritaires au capital, comptes courants d'associés, titres participatifs, prêts participatifs, titres associatifs, obligations convertibles sont des exemples d'outils financiers mobilisés par IÉS dans les entreprises.

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS / Hors ESS

SITE INTERNET

www.ies.coop

CONTACT

Le Périscope
Parc Technologique du Canal
7, rue Hermès
31520 Ramonville Saint-Agne

Permanences à Montauban
sur rendez-vous

COORDONNÉES

05 61 75 12 97
ies82@ies.coop



Information



Émergence



Structuration



Consolidation



Changement
d'échelle

→ La NEF



La banque de la finance éthique

La Nef est une coopérative financière qui soutient depuis 30 ans les acteurs de la transition écologique et sociale grâce à l'épargne citoyenne qui lui est confiée. Elle s'est implantée en Occitanie en 2009 avec l'ouverture d'une délégation dédiée aux besoins financiers des professionnels.

La Nef finance les structures en phase de création, développement ou reprise ayant une activité avec une dimension écologique, sociale ou culturelle forte comme l'agriculture biologique et paysanne, les circuits courts, l'énergie renouvelable, le commerce équitable, l'entrepreneuriat social, etc.

La Nef rend compte de l'ensemble des financements effectués chaque année grâce à l'argent confié par ses sociétaires et épargnants. Elle est agréée et contrôlée par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et il s'agit du seul établissement financier français agréé ESUS.

Dispositifs

- Pour créer ou développer votre activité, la Nef propose des prêts d'investissement à partir de 15 000 euros jusqu'à 4 millions d'euros, pour financer vos besoins immobiliers et foncier professionnel, aménagements ou travaux, équipements matériel ou immatériel, fonds de commerce.
- Pour mobiliser votre réseau et construire une communauté pour financer votre projet, la Nef a développé un outil de finance participative : Zeste plateforme de dons avec ou sans contreparties

En bref

TERRITOIRE D'INTERVENTION

Région Occitanie

PROFIL CIBLE

Porteurs de projets,
Entrepreneurs ESS

SITE INTERNET

www.lanef.com

COORDONNÉES

2 place Rouaix,
31000 Toulouse

05 34 30 53 10

CONTACT

delegation.toulouse@lanef.com

Les adhérents de la CRESS Occitanie

Les associations



Les coopératives



Les mutuelles



Spécificités régionales



Les syndicats d'employeurs



Ce guide a été conçu par la CRESS Occitanie.

Réalisé dans le cadre d'un financement DDCS / Préfecture / CGET au titre de 2019 portant sur l'animation territoriale ESS du département du Tarn-et-Garonne, il a été rédigé avec l'appui d'acteurs et réseaux locaux et régionaux de l'ESS.

La CRESS Occitanie remercie : la Préfecture de Région, l'Unité Départementale du Tarn-et-Garonne, la Région Occitanie, ainsi que les différentes structures contributrices à la rédaction du guide.

Pour rester informé des actualités, n'hésitez pas à consulter régulièrement notre site : cressoccitanie.org/entreprendre/



Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Occitanie

cressoccitanie.org | coventis.org

Siège social :

76 allées Jean Jaurès 31000 Toulouse

05 62 16 65 50

Délégation Générale :

Immeuble Le Richemont - 1047 avenue Villeneuve d'Angoulême 34070 Montpellier

04 67 60 20 28